Nations Unies S/PV.6757



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6757e séance
Lundi 23 avril 2012, à 10 heures
New York

Présidente :	Mme Rice	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Li Baodong
	Colombie	M. Osorio
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

12-30485 (F)







La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

La Présidente (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Arabie saoudite, de l'Australie, du Bangladesh, du Brésil, du Canada, de Cuba, de l'Égypte, des Émirats arabes unis, de l'Indonésie, de l'Islande, d'Israël, du Japon, de la Jordanie, du Liban, de la Malaisie, du Nicaragua, de la Norvège, du Qatar, de la République arabe syrienne, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République islamique d'Iran, de la République populaire démocratique de Corée, de Sri Lanka, de la Tunisie et de la Turquie à participer à la présente séance.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 19 avril 2012, qui sera publiée sous la cote S/2012/247 et qui se lit comme suit :

> « J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'inviter, conformément à la pratique établie, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance qu'il tiendra le lundi 23 avril 2012 sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. »

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer à la présente séance conformément au Règlement intérieur provisoire et à la pratique établie.

Il en est ainsi décidé.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Abdou Salam Diallo, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Pascoe.

M. Pascoe (*parle en anglais*) : Un des objectifs centraux des efforts que nous déployons au Moyen-Orient est de parvenir à la cessation totale et durable de la violence et à un règlement pacifique de la crise en République arabe syrienne. Le Conseil a pris une mesure résolue, samedi, en autorisant la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne suite à la proposition du Secrétaire général, qui s'est vivement félicité de l'adoption, à l'unanimité, de la résolution 2043 (2012). L'Envoyé spécial conjoint et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix présenteront demain un exposé sur les bons offices en cours et le déploiement des observateurs. Je limiterai donc mes propos à quelques éléments essentiels avant de passer à la question israélo-palestinienne.

Nous nous trouvons à un tournant en République arabe syrienne. La cessation de la violence armée reste incomplète. Trop de vies ont été perdues. Les violations des droits de l'homme se poursuivent en toute impunité. Nous espérons que le déploiement des observateurs permettra de faire cesser les tueries et de rétablir durablement le calme. Il est évident toutefois que l'objectif n'est pas de geler la situation mais de mettre en place les conditions propices à un processus politique sérieux et crédible. L'Envoyé spécial conjoint a appelé le Gouvernement et l'opposition à s'engager de toute urgence dans un tel processus. Il est absolument indispensable que le Gouvernement syrien s'acquitte intégralement et immédiatement de son obligation de cesser d'utiliser des armes lourdes et de retirer les forces armées des agglomérations. Il est tout aussi important qu'il prenne des mesures pour appliquer les autres éléments du plan en six points. Les mesures prises à ce jour par les autorités syriennes, y compris concernant la libération des personnes détenues de manière arbitraire et le respect du droit de manifester de manière pacifique, sont nettement insuffisantes. Ces deux aspects sont décisifs pour créer les conditions nécessaires à une solution politique dans le cadre d'un dialogue pacifique.

Une autre priorité absolue de nos efforts collectifs est de faire cesser les souffrances des personnes les plus touchées par les combats. La deuxième réunion du Forum humanitaire sur la Syrie a eu lieu le 20 avril à Genève. Ce mécanisme important présidé par l'ONU et cofacilité par l'Organisation de la coopération islamique, l'Union européenne et la Ligue des États arabes, a réuni près de 350 participants représentant des États Membres, des organismes des Nations Unies, du Comité international de la Croix-Rouge, de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et des organisations non gouvernementales internationales. Les représentants du Gouvernement syrien ont reconnu qu'il y avait de réels besoins humanitaires. Cependant, peu de progrès ont été faits jusqu'à présent pour autoriser un accès total et sans entrave et le renforcement des capacités des organismes présents sur place, indispensables pour faire en sorte que l'aide humanitaire soit fournie sans délai. Nous exhortons le Gouvernement à prendre toutes les mesures requises pour faciliter l'intervention humanitaire, un million de personnes ayant besoin de cette aide. À cet égard, nous nous félicitons qu'au Forum humanitaire sur la Syrie, les donateurs se soient généreusement mobilisés pour fournir un appui.

J'en viens maintenant au processus de paix au Moyen-Orient. Pour l'ONU, la réalisation de la paix entre Israéliens et Palestiniens garde toute sa priorité. Le Secrétaire général a eu le plaisir de retrouver ses partenaires du Quatuor à Washington, le 11 avril, afin d'examiner les faits survenus ces six derniers mois et de trouver un moyen d'aller de l'avant, en s'appuyant sur la déclaration du Quatuor du 23 septembre 2011. Les principaux responsables du Quatuor ont entendu un exposé du Ministre jordanien des affaires étrangères, M. Nasser Judeh, sur les efforts déployés actuellement par la Jordanie pour encourager la tenue de pourparlers préliminaires. Après une interruption, les négociateurs se sont à nouveau réunis à Amman début avril et ont convenu d'échanger des lettres précisant leurs positions. Le Président Abbas et le Premier Ministre Nétanyahou ont depuis réaffirmé leur volonté de négocier. Bien que le contexte demeure fragile, toute occasion de mener un dialogue en vue de reprendre des négociations sérieuses doit être saluée et appuyée.

Conformément à un accord conclu précédemment entre les parties, le 17 avril, une délégation palestinienne de haut niveau a rencontré à Jérusalem le Premier Ministre Nétanyahou pour lui transmettre une lettre du Président Abbas. Le Premier Ministre a indiqué son intention d'y répondre par écrit. Une déclaration conjointe publiée à l'issue de cette rencontre a souligné qu'Israël et l'Autorité palestinienne étaient attachés à parvenir à la paix. Nous espérons que cet échange de lettres ouvrira la voie à un dialogue plus approfondi.

Dans le même temps, le Quatuor a indiqué qu'il fallait d'urgence observer des signes concrets sur le terrain. Il a notamment insisté sur la nécessité de continuer de fournir un appui international aux efforts importants de mise en place des institutions déployés par l'Autorité palestinienne. Il a également appelé l'attention sur le fait qu'une aide de 1,1 milliard de dollars est nécessaire pour couvrir les besoins financiers ordinaires de l'Autorité palestinienne en 2012. Le Quatuor a appelé à l'aboutissement rapide des efforts pour régler les questions en suspens relatives à la collecte des recettes fiscales et douanières. Il a également insisté sur la nécessité d'améliorer la situation dans la zone C, en Cisjordanie, un élément essentiel à la viabilité d'un futur État palestinien. Les Palestiniens doivent avoir accès à un régime d'urbanisation et d'occupation des sols équitable afin de ne pas avoir à construire des structures sans autorisation, ce qui entraîne des démolitions injustifiées frappant souvent les personnes les plus vulnérables. L'accès à la zone C permettra également de promouvoir un développement urbain plus que nécessaire, en particulier dans les zones adjacentes à des villes existantes.

Rappelant aux deux parties leurs obligations au titre de la Feuille de route, le Quatuor leur a de nouveau demandé de s'abstenir de tout acte qui pourrait saper la confiance. En l'absence d'horizon politique, la fragilité de la situation sur le terrain suscite de graves inquiétudes. Le 30 mars, à l'occasion de la Journée de la terre palestinienne, des manifestations de grande ampleur ont eu lieu en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, ainsi qu'à Gaza, au Liban, en Jordanie et, dans une moindre mesure, en Égypte et en République arabe syrienne. Des affrontements entre manifestants et Forces de défense israéliennes (FDI) ont fait un mort, un Palestinien, et environ 180 blessés. Les FDI avaient pris des mesures antiémeutes afin de minimiser le nombre de victimes, qui sans cela aurait été plus élevé. En Cisjordanie et à Gaza, les forces de sécurité palestiniennes avaient elles aussi mis en place des mesures pour éviter une effusion de sang et, au Liban,

les autorités libanaises avaient fait en sorte de prévenir les tensions et la violence à proximité immédiate de la Ligne bleue. Néanmoins, nous restons conscients que, vu la fragilité du contexte actuel, le risque d'une explosion de violence est continuellement présent.

Les incidents de sécurité observés ce mois en sont la preuve. Les affrontements entre manifestants et FDI ont entraîné la mort de quatre Palestiniens et fait 293 blessés, dont 30 enfants. Les FDI ont mené 314 opérations en Cisjordanie occupée, durant lesquelles un Palestinien a été tué et 248 autres blessés, dont 12 enfants. Deux soldats des Forces de défense israéliennes ont également été blessés. En outre, 209 Palestiniens ont été arrêtés. Le 18 avril, l'armée israélienne a suspendu de leurs fonctions un officier supérieur qui avait agressé un militant étranger en Cisjordanie et un membre des services commandos qui avait tué un Palestinien au cours d'un entraînement dans un village de Cisjordanie. Le 2 avril, les forces de sécurité israéliennes ont attaqué un centre de presse palestinien à Jérusalem-Est, et y ont saisi du matériel et des dossiers. À deux reprises, les 2 et 19 avril, des citoyens israéliens ont été attaqués à Jérusalem-Est – dans le premier cas, apparemment par un Palestinien armé d'une hache –, mais aucun d'eux n'a subi des blessures graves.

Le Quatuor a noté que l'Autorité palestinienne avait fait des progrès importants sur le plan de la sécurité en Cisjordanie. Les forces de sécurité palestiniennes ont poursuivi leurs efforts pour maintenir l'ordre en Cisjordanie. Il y a eu néanmoins quelques incidents. Le 15 avril, un militant palestinien a été tué et plusieurs autres ont été blessés dans un échange de tirs avec les forces de sécurité palestiniennes qui procédaient à des arrestations près de Djénine. En ce qui concerne l'application de la loi et le maintien de l'ordre en toute transparence par les forces de sécurité de l'Autorité palestinienne en Cisjordanie, nous sommes particulièrement préoccupés par les informations selon lesquelles le nombre de journalistes et de blogueurs palestiniens arrêtés ou victimes d'actes d'intimidation pour avoir exprimé leur opinion est en augmentation.

Le Gouvernement israélien a lancé des appels d'offres pour la construction de plus de 1 000 logements dans le territoire palestinien occupé, dont 870 dans la colonie de Har Homa à Jérusalem-Est, et le reste dans une colonie située en Cisjordanie. Ces mesures sapent les efforts visant l'application d'une solution à deux États et vont à l'encontre des dispositions du droit international.

Suite à une action en justice intentée par une association de colons israéliens, deux familles de réfugiés palestiniens ont été expulsées de leurs maisons situées au cœur du quartier palestinien de Beit Hanina, à Jérusalem-Est. Au total, 54 structures palestiniennes, dont 14 logements, ont été démolies en Cisjordanie, entraînant le déplacement de 117 Palestiniens, dont 63 enfants.

Le Quatuor est préoccupé par la poursuite des actes de violence de la part des colons en Cisjordanie et a demandé à Israël de prendre des mesures concrètes, notamment de traduire les auteurs de ces actes en justice. Le 4 avril, les forces de sécurité israéliennes ont évacué 12 familles de colons qui avaient élu domicile dans une maison à Hébron.

Le Secrétaire général suit de près la situation des prisonniers palestiniens détenus dans les centres de détention israéliens. Environ 320 prisonniers sont toujours en détention administrative. Le 1er avril, l'affaire de la prisonnière Hana Shalabi a été conclue, lorsque celle-ci a accepté d'être expulsée vers Gaza, après une grève de la faim de 43 jours. Cependant, des manifestations ont été organisées le 17 avril dans la bande de Gaza et en Cisjordanie pour commémorer la Journée du prisonnier palestinien, et 1 200 prisonniers palestiniens auraient entamé une grève de la faim illimitée pour protester contre leurs conditions de détention.

En ce qui concerne la bande de Gaza, le Quatuor, tout en réaffirmant ses positions antérieures, a déclaré que la situation à l'intérieur et aux alentours de Gaza sera toujours précaire et instable tant que la Cisjordanie et Gaza n'auront pas été réunies sous une autorité palestinienne légitime qui honore les engagements de l'Organisation de libération de la Palestine sous une autorité palestinienne légitime. Aucun progrès n'a été réalisé dans le cadre du processus de réconciliation depuis la déclaration de Doha du 6 février. Le Quatuor a en outre souligné l'importance de continuer à prendre les mesures qui s'imposent pour répondre aux besoins des habitants de Gaza, et a constaté avec satisfaction qu'à la réunion du Comité spécial de liaison, le Gouvernement israélien avait approuvé les projets de l'ONU concernant la construction des infrastructures prioritaires à Gaza.

Ce mois-ci, 13 roquettes, dont une roquette Grad et 11 mortiers, ont été tirées de Gaza en direction

d'Israël; les FDI ont, quant à elles, mené 3 incursions et 3 frappes aériennes à Gaza. Des affrontements dans la bande de Gaza ont entraîné la mort de deux civils palestiniens et d'un militant. Trente-neuf civils et deux militants ont été blessés. Un Palestinien a été tué dans des activités relatives au tunnel. Deux Palestiniens ont été tués par des soldats des FDI les 1er et 3 avril, respectivement, lorsqu'ils se sont approchés de la clôture de sécurité. L'un était supposément armé et essayait de poser des explosifs, mais le deuxième était un jeune homme de 17 ans, non armé. Les attaques aveugles à la roquette contre Israël menées depuis Gaza doivent cesser et les forces israéliennes doivent faire preuve de la plus grande retenue.

Le 7 avril, les autorités de facto du Hamas ont exécuté trois prisonniers, dont deux poursuivis au pénal et un autre accusé de collaboration avec Israël. Ces exécutions n'ont pas reçu l'aval du Président Abbas, exigé au titre de la Loi fondamentale palestinienne. Les organisations palestiniennes et internationales des droits de l'homme ont condamné fermement la politique d'exécution que le Hamas continue de pratiquer à Gaza. L'ONU continue d'appeler les autorités palestiniennes à mettre un terme à tous les procès militaires.

Le 5 mars, deux autres roquettes Grad auraient été tirées à partir de la péninsule du Sinaï en direction de la ville israélienne d'Eilat. L'une de ces roquettes a atterri à proximité d'une zone résidentielle, causant des dégâts limités.

Le Secrétaire général s'est félicité de la récente réunion entre Israéliens et Palestiniens et des engagements publics que les deux parties ont pris. Il faut maintenant profiter de cette avancée fragile et saisir cette occasion pour promouvoir progressivement le dialogue, tout en continuant d'apporter un appui international aux efforts que l'Autorité palestinienne déploie aux fins du renforcement des institutions.

Je voudrais à présent aborder brièvement la situation au Liban. Le 4 avril, M. Samir Geagea, le chef des forces libanaises, a échappé à ce qui était de toute évidence une tentative d'assassinat alors qu'il se trouvait dans son jardin, lorsque deux balles tirées dans sa direction ont raté leur cible. Les autorités libanaises ont ouvert une enquête sur cette atteinte à la vie de l'une des grandes figures politiques du pays.

La situation le long des frontières du Liban avec la République arabe syrienne demeure préoccupante. Le 9 avril, un cameraman de la chaîne de télévision libanaise, Al-Jadeed, a été tué dans la région frontalière libanaise de Wadi Khaled par des tirs en provenance de la République arabe syrienne. Le Président Sleiman, le Premier Ministre Mikati et des représentants de toutes les tendances politiques au Liban ont condamné cet incident. Les autorités libanaises ont ouvert une enquête à ce sujet et ont demandé aux autorités syriennes de faire de même.

Les Nations Unies continuent de travailler en étroite coordination avec le Gouvernement libanais s'agissant de la fourniture d'aide aux 9 700 réfugiés syriens enregistrés dans le nord du Liban, et en ce qui concerne leur protection et la détermination de leur statut. Le Coordonnateur spécial, M. Plumbly, a effectué une visite dans la région le 17 avril et s'est entretenu avec des représentants politiques et des services de sécurité locaux, ainsi qu'avec des réfugiés syriens. Selon la dernière évaluation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, environ 7 500 réfugiés syriens reçoivent une aide dans la plaine de la Bekaa située dans la partie orientale du Liban.

La situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban est dans l'ensemble restée calme et stable. Des violations de l'espace aérien par les FDI se sont poursuivies quasi quotidiennement.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pascoe de son exposé. Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, au nom de la Palestine, je voudrais vous féliciter, ainsi que votre pays, les États-Unis d'Amérique, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous avons entière confiance en votre leadership. Je voudrais également remercier le Royaume-Uni de son excellente direction des travaux du Conseil au cours du mois de mars. En outre, je tiens à remercier M. Lynn Pascoe pour l'important exposé qu'il a fait au Conseil aujourd'hui.

En dépit des attaques israéliennes impitoyables contre les droits, les terres et l'existence même du peuple palestinien, celui-ci demeure attaché à la paix et n'a pas renoncé à ses aspirations nationales légitimes, y compris pour la réalisation de son droit inaliénable à l'autodétermination dans sa patrie. Cela a été confirmé dans la lettre adressée le 17 avril par le Président Mahmoud Abbas au Premier Ministre Benyamin

Nétanyahou. Il s'agit d'une réaffirmation de notre engagement sincère en faveur de la voie de la paix et d'un appel direct lancé à Israël, Puissance occupante, à mettre fin à son expansionnisme et son oppression illégaux du peuple palestinien, à respecter le droit international et à ne pas rater cette occasion historique de faire la paix.

Les dirigeants palestiniens se sont acquittés de leurs obligations tant en paroles qu'en actes et ont respecté le compromis historique consacré par la déclaration d'indépendance de la Palestine de 1988 et la participation de l'Organisation de libération de la Palestine au processus de paix au Moyen-Orient depuis son lancement, il y a maintenant plus de deux décennies, dans le but de réaliser la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967 et d'une paix globale. Contre toute attente, cet engagement a prévalu en dépit du recours systématique d'Israël à l'agression, à la politique de colonisation et aux violations des droits de l'homme, qui continuent de causer d'immenses souffrances au peuple palestinien, d'entraver le processus de paix, de nuire à l'Autorité palestinienne et de saper les principes et les objectifs sur lesquels repose la solution des deux États.

En outre, bien qu'elle ne parvienne pas à amener Israël à répondre de ses actes et à respecter ses obligations légales et morales envers la Palestine, il est clair que la communauté internationale n'a pas abandonné la poursuite du noble objectif de paix pour la Palestine et Israël et pour l'ensemble de la région. En témoignent, entre autres, les innombrables initiatives et les appels constants visant à mettre fin à l'occupation israélienne et à parvenir à l'indépendance de la Palestine, émanant de gouvernements et d'organisations internationales et régionales, notamment l'ONU, la Ligue des États arabes, le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de la coopération islamique, l'Union européenne, l'Union africaine, le mécanisme trilatéral regroupant l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud, le Sommet Amérique du Sud-pays arabes, et bien d'autres. Bien sûr, cela inclut également les efforts réalisés par le Quatuor et le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, avec notamment la récente réunion de Bruxelles et la déclaration du Quatuor du 11 avril (voir SG/2182), malgré des résultats en deçà des attentes, compte tenu des responsabilités assumées par le Quatuor.

Cela se traduit également par la fourniture d'une aide humanitaire et d'une aide financière à la Palestine. Et cela se voit assurément dans les profonds témoignages de solidarité des personnes éprises de paix à travers le monde qui continuent de près ou de loin à soutenir notre peuple. Nous condamnons donc à nouveau le recours excessif à la force et à la provocation par Israël contre des civils palestiniens qui protestent contre l'occupation, ainsi que contre des activistes internationaux qui expriment pacifiquement leur appui envers la Palestine, qu'il s'agisse de l'assassinat de la citoyenne américaine, Rachel Corrie, de l'attaque criminelle lancée contre la flottille humanitaire pour Gaza, au cours de laquelle neuf civils turcs ont été tués, ou du dernier incident brutal en date perpétré par un commandant israélien contre un jeune militant de la paix danois et contre plusieurs autres activistes.

Tout cet appui réaffirme l'attachement international à notre juste cause et renforce notre résilience. C'est pourquoi, en dépit de notre profond désespoir et de notre frustration, nous n'avons pas renoncé à l'objectif de parvenir à l'indépendance d'un État de Palestine souverain, viable, démocratique et d'un seul tenant, avec Jérusalem-Est comme capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité sur la base des frontières d'avant 1967 et d'une solution juste et convenue au problème des réfugiés palestiniens. Pourtant, nous sommes tous conscients que l'espoir ne saurait perdurer dans le vide. En l'absence d'un horizon politique crédible, nos espoirs et nos convictions s'amenuisent. Cet horizon est obstrué par le refus d'Israël de respecter les paramètres de longue date du processus de paix, consacrés par les résolutions pertinentes de l'ONU, le mandat de la Conférence de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor, et par son impunité éhontée à cause de laquelle la paix semble inaccessible.

Notre foi dans la solution des deux États s'amenuise, notamment par le fait qu'Israël poursuit ses activités illégales de peuplement dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, notamment à Jérusalem-Est occupée, au point que, aujourd'hui, beaucoup remettent ouvertement en question la réalisation de cette solution, et d'autres solutions sont de plus en plus envisagées. L'incapacité à mettre un terme à la campagne de colonisation israélienne, ce qui nous permettrait de sortir de l'impasse pour reprendre les négociations directes, menace d'anéantir tout ce qui a été réalisé jusqu'ici pour ouvrir une ère de plus grandes instabilité et incertitude.

Pendant la période écoulée depuis notre débat du mois de janvier (voir S/PV.6706), et même quelques jours seulement après réception de la lettre du Président Abbas, Israël n'a eu de cesse d'accélérer sa campagne de colonisation illégale, en confisquant des terres, en bâtissant des colonies ainsi que la barrière, en démolissant les logements et les infrastructures et en expulsant les familles palestiniennes. Des responsables israéliens continuent de faire des déclarations provocatrices sur l'expansion des colonies, rivalisant apparemment les uns avec les autres pour récupérer les plus grandes parcelles de terrain, et tentent de manière flagrante – à l'instar du Premier Ministre israélien lui-même – d'installer des avant-postes d'implantations illégales sur des terres palestiniennes.

Nous avons récemment attiré l'attention du Conseil de sécurité sur ces actes illégaux perpétrés dans et autour des villes de Bethléem, de Jérusalem-Est et d'al-Khalil, ainsi que sur des actes horribles commis contre les Palestiniens par des colons israéliens, et ce avec le plein appui du Gouvernement israélien. On sait bien maintenant que la présence palestinienne dans plusieurs de ces zones, en particulier à Jérusalem-Est, la communauté chrétienne de la région de Bethléem et la communauté bédouine de la vallée du Jourdain sont gravement menacées; les moyens de subsistance, en particulier dans le secteur agricole, sont dévastés; et des communautés entières, comme à al-Khalil, vivent sous la terreur constante de colons extrémistes. Mais, malheureusement, nos appels ont été vains, et le Conseil se trouve toujours dans l'incapacité de s'acquitter de la tâche qui lui incombe de faire cesser les agressions israéliennes, ce qui déstabilise encore davantage la situation et réduit littéralement à néant la solution des deux États.

La communauté internationale ne doit pas rester les bras croisés. Les devoirs du Conseil de sécurité tels qu'énoncés dans la Charte sont clairs, de même que les responsabilités des États Membres de l'ONU et les obligations des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève. Des mesures concrètes et sérieuses doivent être prises afin de contraindre Israël à cesser ses activités illégales de peuplement et à suspendre toutes les autres politiques illégales y relatives dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et à s'employer véritablement à mettre fin à cette occupation illégitime et belliqueuse qui dure depuis 45 ans.

Israël doit mettre fin à l'expansion de son immense réseau de colonies et à l'édification de la barrière, cesser ses tentatives malhonnêtes d'installation d'avant-postes d'implantations illégales et cesser de déplacer les Palestiniens, notamment dans la partie de la Cisjordanie communément appelée zone C. Il convient de souligner que, bien que la désignation de zone C en vertu des Accords d'Oslo n'était, tout comme les Accords eux-mêmes, destinée qu'à être une mesure temporaire, elle a pourtant été figée dans le temps par la Puissance occupante dans son propre intérêt illicite évident. Israël continue par ce biais de porter gravement atteinte à la présence palestinienne et au développement de la Palestine, en continuant farouchement de mettre en œuvre des mesures illégales visant à modifier la composition, le caractère et le statut démographiques de ce vaste territoire en vue de faciliter son annexion de facto. Tout cela doit être condamné.

Les tensions ont également augmenté récemment en raison de l'intensification de la crise au sujet des prisonniers palestiniens. Des milliers de civils palestiniens, dont des enfants, sont incarcérés dans des conditions inhumaines par la Puissance occupante, qui viole systématiquement leurs droits fondamentaux et les soumet à des actes d'humiliation et à la torture. Des centaines de ces prisonniers sont en « détention administrative » depuis des mois et des années sans être inculpés ni jugés. Plusieurs Palestiniens ont entamé – d'aucuns depuis plus d'un mois – une grève de la faim pour protester contre cette pratique illégale. En outre, le 17 avril, une journée de solidarité qui marque la Journée du prisonnier palestinien, environ 1 600 Palestiniens enfermés dans les prisons israéliennes se sont joints à la grève de la faim pour protester pacifiquement et de manière non violente contre leur captivité et les conditions déplorables dans lesquelles ils sont détenus.

Nous appelons la communauté internationale à se pencher immédiatement sur cette crise. Il faut exiger d'Israël qu'il respecte ses obligations en vertu de la quatrième Convention de Genève et du droit des droits de l'homme. On ne saurait lui permettre de poursuivre ses arrestations quotidiennes – au moins 2 000 Palestiniens ont été arrêtés rien que depuis l'échange de prisonniers en octobre, dont certains qui avaient été libérés dans l'échange – et de continuer à traiter abusivement les prisonniers palestiniens, sans qu'il existe aucun recours pour les victimes de cette politique, qui détruit le cœur, l'esprit et le courage de tant de nos citoyens et anéantit le tissu de notre société. Nous appelons à la cessation de ces pratiques

israéliennes illégales et à la libération de tous les prisonniers palestiniens.

Nous avons aussi récemment appelé l'attention du Conseil sur l'intensification des attaques commises par Israël contre la bande de Gaza, au cours desquelles la Puissance occupante a réalisé une série de frappes militaires contre des zones civiles, y compris des exécutions extrajudiciaires, ce qui, en l'espace de quelques jours au début du mois de mars, a entraîné la mort d'au moins 18 Palestiniens, dont des enfants, et blessé des dizaines d'autres civils. Au nombre des opérations militaires israéliennes, il y a aussi eu des agressions commises contre des Palestiniens commémorant la Journée de la terre le 30 mars, au cours desquelles les forces d'occupation ont lancé des gaz lacrymogènes et des grenades assourdissantes et tiré à balles réelles, tuant un jeune homme et blessant plus de 300 personnes. Ces actes d'agression continuent de traumatiser le peuple palestinien, particulièrement à Gaza où la population civile continue de pâtir énormément des conséquences dévastatrices du blocus israélien et de l'agression militaire criminelle de 2008-2009, pour lesquels, jusqu'à présent, il n'y a aucune demande de compte et aucune justice, ce que notre peuple et nos dirigeants continuent d'exiger.

La campagne de colonisation d'Israël – principal obstacle au processus de paix – de même que le blocus de Gaza, l'incarcération de Palestiniens et toutes les autres formes de châtiment collectif contre notre peuple doivent cesser afin d'éviter une escalade des tensions et la détérioration continue de la situation. Le Conseil de sécurité doit trouver la volonté politique d'agir. Il faut exiger clairement d'Israël, Puissance occupante et État Membre de l'ONU, qu'il respecte les obligations juridiques que lui imposent la Charte, la quatrième Convention de Genève et les résolutions de l'ONU. Il est temps de mettre fin à l'application sélective du droit et aux prétextes éhontés qui n'ont fait qu'encourager l'impunité d'Israël. Si Israël choisit de ne pas entendre cet appel et, au contraire, durcit l'occupation et continue d'opprimer le peuple palestinien, la communauté internationale se devra de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser cette situation illégale.

Dans ce contexte, nous soulignons l'importance du projet de visite du Conseil de sécurité dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est. Cette visite, qui n'a que trop tardé, réaffirmerait le rôle du Conseil dans l'établissement de la paix en renforçant son engagement et sa crédibilité. De plus, cela permettrait aux membres du Conseil d'évaluer directement la réalité de l'occupation israélienne sur le terrain. Ils comprendraient mieux les divers aspects du conflit et les efforts à faire pour aplanir les obstacles à des négociations directes et sauver la solution des deux États dans les frontières d'avant 1967. Nous exhortons les membres du Conseil à prendre sans tarder une décision positive sur la question.

Par ailleurs, nous appelons de nouveau le dépositaire, la Suisse, à prendre les mesures nécessaires pour organiser une conférence des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève afin de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour garantir le respect de la Convention dans le territoire palestinien occupé, dont Jérusalem-Est. Nous soulignons l'importance de cette conférence pour défendre l'état de droit, contraindre Israël à respecter cette convention et réaffirmer la primauté du droit international humanitaire pour la protection des civils dans les conflits armés, notamment sous occupation étrangère.

En conclusion, je réitère que les dirigeants palestiniens restent attachés à leurs obligations internationales et à la recherche de la paix, de la justice et de la réalisation par les Palestiniens de leurs droits et de leurs aspirations nationales conformément à la légitimité internationale.

Il est grand temps qu'Israël respecte le droit et réponde enfin au compromis sincère et historique consenti par le peuple palestinien et les États arabes, comme l'indique l'Initiative de paix arabe, qui a aujourd'hui 10 ans, et accepte la main qui continue de lui être tendue dans l'objectif de la paix. Par ses paroles et par ses actes, Israël doit prouver qu'il souhaite vraiment mettre fin à son occupation militaire des terres palestiniennes depuis 1967 et conclure une paix globale qui permettra au peuple palestinien de vivre libre dans l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, de rendre justice, y compris aux réfugiés de Palestine, et de permettre à Israël et à la Palestine, ainsi qu'à tous nos voisins dans la région, de coexister dans la paix et de prospérer, assurant ainsi un avenir de liberté, de dignité et de sécurité pour tous nos enfants.

Si, encore une fois, Israël adopte une attitude d'intransigeance et d'impunité, sapant ainsi tous nos efforts et aggravant l'impasse existante, le peuple palestinien et ses dirigeants ne renonceront pas mais continueront à poursuivre toutes les voies pacifiques,

non violentes, légitimes, politiques, diplomatiques et juridiques qui leur sont ouvertes sur la scène internationale pour obtenir le rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien et la réalisation ultime de la paix et de la justice. Nous continuerons d'appeler la communauté internationale à s'acquitter de ses responsabilités en la matière.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Prosor (Israël) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord, et personnellement, à vous remercier, Madame la Présidente, pour la façon exceptionnelle dont vous dirigez les travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci.

Churchill disait que le temps qu'il fallait à un mensonge pour faire le tour du monde, la vérité était encore en train d'enfiler son pantalon. Dans les déserts stériles du Moyen-Orient, les mythes trouvent un terreau fertile leur permettant de pousser comme des mauvaises herbes. Les faits restent souvent enterrés dans le sable. Les mythes qui naissent dans notre région voyagent à l'extérieur et peuvent même, chose étonnante, parvenir jusque dans cette salle. Je voudrais saisir l'occasion que m'offre ce débat pour répondre à quelques-uns des mythes qui sont devenus des obstacles permanents à nos débats sur le Moyen-Orient ici à l'ONU.

Le mythe n° 1, c'est que le conflit israélo-palestinien est le conflit central au Moyen-Orient et que, si ce conflit est réglé, tous les autres conflits de la région le seront également. Que l'on ne s'y trompe pas : il faut qu'Israël et les Palestiniens trouvent comme il se doit une solution à notre long conflit. Mais à vrai dire, les conflits en République arabe syrienne, au Yémen, en Égypte, à Bahreïn et dans de nombreuses autres régions du Moyen-Orient n'ont absolument rien à voir avec Israël.

Il est clair que le règlement du conflit israélo-palestinien ne mettra fin ni à la persécution des minorités dans la région, ni à la subjugation des femmes, et ne résoudra pas la question des divisions communautaires. L'obsession vis-à-vis d'Israël n'a pas empêché les chars d'Al-Assad de raser des communautés entières. Au contraire, cela n'a fait que détourner l'attention de ses crimes. Même le présent débat a perdu tout sens des proportions. Des milliers de personnes sont tuées en République arabe syrienne, des centaines au Yémen et des dizaines en Iraq. Et pourtant, encore une fois, ce débat porte de manière obsessionnelle sur les actions légitimes d'un gouvernement qui est la seule démocratie du Moyen-Orient.

Consacrer, mois après mois, la majeure partie de ce débat au conflit israélo-palestinien n'a pas empêché les centrifugeuses du régime iranien de tourner. Les ambitions nucléaires de l'Iran sont la plus grande menace qui pèse sur le Moyen-Orient et sur le monde entier. Le programme nucléaire iranien continue de progresser à la vitesse d'un TGV. Les efforts déployés par la communauté internationale pour l'arrêter avancent au rythme d'une micheline qui s'arrête à toutes les gares pour que certaines nations puissent monter et descendre. Le danger posé par l'inaction est évident. Nous ne pouvons pas laisser la voie diplomatique permettre à l'Iran de gagner du temps pour se rapprocher de plus en plus d'une arme nucléaire.

Le mythe n° 2, c'est que la bande de Gaza traverse une crise humanitaire. En fait, de nombreuses organisations internationales ont déclaré clairement que ce n'est pas le cas, y compris le Directeur adjoint du bureau de la Croix-Rouge dans la région. Le produit national brut de Gaza a augmenté de plus de 25 % au cours des trois premiers trimestres de 2011. Les exportations augmentent. Les projets humanitaires internationaux progressent vite. Il n'existe pas un seul produit civil qui ne puisse entrer à Gaza aujourd'hui. Et pourtant, tandis que l'aide arrive dans cette zone, ce sont des missiles qui en repartent. C'est cela la crise de Gaza, et c'est ce qui empêche Gaza de réaliser son véritable potentiel.

L'équation est simple. Si le calme règne en Israël, il régnera à Gaza. Mais tant que les terroristes s'en servent comme bouclier humain pour lancer des roquettes sur les agglomérations israéliennes, la population de Gaza continuera de souffrir. Chaque roquette lancée de Gaza est armée d'une ogive capable de provoquer un séisme politique qui dépassera de beaucoup les frontières d'Israël. Il suffira qu'une roquette tombe au mauvais endroit au mauvais moment pour changer l'équation sur le terrain. Si c'est le cas, les dirigeants israéliens seront forcés de réagir d'une manière tout à fait différente. Il est temps pour chaque personne ici dans cette salle de prendre conscience de cette dangereuse réalité. Le Conseil de sécurité n'a pas condamné un seul des tirs de roquettes en provenance de Gaza. Les leçons de l'histoire sont claires. Le silence d'aujourd'hui, c'est le drame de demain.

Le mythe numéro trois est que les colonies de peuplement constituent le principal obstacle à la paix. Combien de fois avons-nous entendu cet argument dans cette salle? Ce mois-ci, le Conseil des droits de l'homme a proposé une énième mission d'établissement des faits en Israël. Elle s'intéressera – surprise, surprise – aux colonies de peuplement israéliennes.

Je voudrais aujourd'hui économiser le temps et l'énergie du Conseil des droits de l'homme et de la communauté internationale. Les faits ont déjà été établis. Tout le monde peut les constater. Le fait est que de 1948 à 1967, la Cisjordanie faisait partie de la Jordanie et Gaza de l'Égypte. Le monde arabe n'a pas fait le moindre effort pour créer un État palestinien, et il s'employait à réduire Israël à néant lorsque pas une seule colonie de peuplement ne se trouvait où que ce soit en Cisjordanie ou à Gaza. Le fait est qu'en 2005, alors que j'étais Directeur général du Service diplomatique israélien, nous avons démantelé toutes les colonies à Gaza, ce qui nous a valu de recevoir des roquettes sur nos villes. Le fait est que le Gouvernement israélien a instauré un moratoire sans précédent de 10 mois sur les colonies de peuplement. Les dirigeants palestiniens ont vu dans ce geste l'occasion de mener Israël et la communauté internationale une nouvelle fois en bateau. Pendant 9 mois sur 10, ils ont rejeté le moratoire au motif qu'il était insuffisant et ont exigé ensuite que nous l'étendions. Comme l'a dit l'ancien Envoyé spécial des États-Unis, George Mitchell, « Ce qui n'avait pas la moindre valeur il y a quelques mois est devenu indispensable pour poursuivre les négociations » pour les Palestiniens.

Les colonies de peuplement ne sont pas le principal obstacle à la paix. Le principal obstacle à la paix est le prétendu « droit au retour » et le refus des Palestiniens de reconnaître le droit d'Israël à exister en tant qu'État-nation du peuple juif. Nous n'entendrons jamais les dirigeants palestiniens évoquer « deux États pour deux peuples ». Vous ne les entendrez pas dire « deux États pour deux peuples » car actuellement, les dirigeants palestiniens appellent à la création d'un État palestinien indépendant, tout en insistant pour que leur peuple revienne vivre dans l'État juif. Cela signifierait la destruction d'Israël.

Certains d'entre vous diront peut-être, « Mais, Monsieur l'Ambassadeur, les Palestiniens savent qu'ils devront renoncer à ce droit; c'est ce qu'ils disent à voix basse à la table des négociations ». Les dirigeants palestiniens n'ont jamais dit publiquement – ni au peuple palestinien, ni au monde arabe, ni à la communauté internationale ni à qui que ce soit d'autre – qu'ils renonceraient au prétendu « droit au retour ». Puisque les dirigeants palestiniens refusent de dire la vérité au peuple palestinien, la communauté internationale a la responsabilité et le devoir de lui dire la vérité. La communauté internationale a le devoir de se lever et de dire que le prétendu « droit au retour » n'est pas viable.

Au lieu de dire la vérité au peuple palestinien, une grande partie de la communauté internationale reste les bras croisés alors que le monde arabe s'emploie à gommer les liens historiques du peuple juif avec la terre d'Israël. Dans toute l'étendue du monde arabe, et même à cette table, on entend dire qu'Israël est en train de « judaïser Jérusalem ». Il me semble que ces accusations sont proférées quelque 3 000 ans trop tard. C'est comme accuser la National Basketball Association d'américaniser le basketball.

Comme de nombreuses nations à cette table, le peuple juif est fier de son héritage séculaire de rois et de reines. Notre tradition remonte toutefois un peu plus loin encore. Depuis que le Roi David a posé la première pierre de son palace au Xe siècle avant J.-C., Jérusalem a été au cœur de notre foi.

Débat après débat, des orateurs siègent dans cette salle et disent qu'Israël effectue un nettoyage ethnique à Jérusalem, alors que le pourcentage des Arabes résidant dans cette ville est passé de 26 % à 35 % depuis 1967.

Les lieux saints de Jérusalem, capitale éternelle du peuple juif, ont été fermés seulement aux Juifs de 1948 à 1967. Seuls les Juifs n'étaient pas autorisés à venir voir ces sites. Il n'y avait absolument aucune liberté de culte. Le monde n'a pas dit un seul mot sur la situation à Jérusalem à cette époque. Depuis qu'Israël a unifié la ville, elle a prospéré grâce aux valeurs de tolérance et de liberté. Pour la première fois depuis des siècles, les lieux saints dont l'accès était autrefois interdit aux fidèles de certaines confessions sont désormais ouverts au culte de manière permanente pour tous. Ce principe est fondé sur nos valeurs, nos actions et nos lois.

Il existe une autre grande vérité que cette organisation a complètement ignorée pendant ces 64 dernières années. Aucun des documents rédigés par l'ONU sur le conflit israélo-palestinien, aucun de ses rapports et de ses commissions d'établissement des

faits, et aucune des nombreuses séances consacrées au débat sur le Moyen-Orient n'a jamais mentionné une grande histoire. Ou, pour être plus précis, n'a jamais mentionné plus de 850 000 histoires.

Plus de 850 000 Juifs ont été arrachés à leurs foyers dans des pays arabes au cours de ces 64 dernières années. Il s'agissait de communautés dynamiques qui remontaient à 2 500 ans. Sur les rives du Tigre et de l'Euphrate, les Juifs de Babylone ont produit nombre des textes sacrés du judaïsme et prospéré pendant deux millénaires. Dans les grandes synagogues et bibliothèques du Caire, les Juifs ont préservé les trésors intellectuels et scientifiques de l'antiquité jusqu'à la Renaissance. D'Alep à Aden et à Alexandrie, les Juifs ont compté parmi les plus grands artistes, musiciens, hommes d'affaires et écrivains. Toutes ces communautés ont été anéanties. Des entreprises et des propriétés familiales de date très ancienne ont été confisquées. Des quartiers juifs ont été détruits. Les pogroms ont laissé derrière eux des synagogues pillées, des cimetières profanés et des milliers de morts.

La somme des documents rédigés par l'ONU sur les réfugiés palestiniens pourrait remplir des stades de football, mais pas une seule goutte d'encre n'a été consacrée aux réfugiés juifs. Sur plus de 1 088 résolutions des Nations Unies consacrées au Moyen-Orient, on ne trouve pas une seule syllabe sur le déplacement des réfugiés juifs. Plus de 172 résolutions ont été consacrées exclusivement aux réfugiés palestiniens, mais pas une seule n'a été consacrée aux réfugiés juifs. Les réfugiés palestiniens ont leur propre organisme, leur propre programme d'information et leur propre département au sein de l'ONU. Rien de tel n'existe pour les réfugiés juifs. L'expression « deux poids deux mesures » ne suffit pas pour décrire cette lacune. Si cet écart sert les intérêts de certains dans cette salle, elle n'est pas juste.

Il est temps que l'ONU mette fin à la complicité dont elle est coupable pour tenter d'effacer de l'histoire les histoires de 850 000 personnes. Il est temps également de s'exprimer ouvertement dans cette salle sur le rôle joué par le monde arabe dans le maintien des Palestiniens en tant que réfugiés pendant plus de six décennies. Les Juifs venus des pays arabes se sont installés dans des camps de réfugiés en Israël, qui ont finalement donné naissance à des villes et villages prospères. Les camps de réfugiés dans les pays arabes ont produit davantage de réfugiés palestiniens. Israël a souhaité la bienvenue à ses réfugiés juifs en leur offrant la nationalité israélienne et leur a permis de réaliser leur grand potentiel. En s'élevant aux plus hauts échelons de la société, nos réfugiés ont hissé l'État israélien vers de nouveaux sommets.

Imaginons que les pays arabes aient fait la même chose avec leurs réfugiés palestiniens. Au lieu de cela, ils ont cyniquement perpétué leur statut de réfugié, génération après génération. Dans tout le monde arabe, la nationalité, les droits et les possibilités ont été refusés aux Palestiniens. Ce sont là des faits qui ne doivent être ni oubliés ni omis alors que nous nous employons à avancer sur le chemin de la paix.

J'ai gardé le mythe le plus évident pour la fin : le mythe selon lequel il est possible d'établir la paix entre les Israéliens et les Palestiniens en court-circuitant des négociations directes. L'histoire a montré que la paix et les négociations sont inséparables. Des négociations directes sont le seul instrument, le seul moyen permettant de créer deux États pour deux peuples, ainsi que la seule voie pour y parvenir. En janvier dernier, à Amman, Israël a fait une proposition claire en vue de reprendre les négociations directes. Nous avons présenté à la délégation palestinienne des positions de négociation sur toutes les questions divisant les parties.

Cette proposition, imprégnée de la vision de paix d'Israël, demeure lettre morte alors que les dirigeants palestiniens continuent d'amasser de nouvelles conditions préalables avant de s'asseoir à la table des négociations avec Israël. Ils sont partout, sauf à la table des négociations. Il est temps qu'ils interrompent leurs efforts unilatéraux pour internationaliser le conflit et s'engagent vraiment sur la voie de la paix.

Cette semaine, nous observerons les deux jours fériés les plus importants en Israël : notre Journée du souvenir et notre Fête de l'indépendance. Mercredi, les sirènes retentiront dans tout Israël. Pendant deux minutes, tout s'arrêtera. Chacun s'arrêtera de faire ce qu'il est en train de faire, les voitures se gareront sur le côté des autoroutes, et tout le pays fera une pause pour commémorer les plus de 22 000 Israéliens qui ont été tués par les guerres et le terrorisme pendant la courte histoire de notre nation dans notre région.

Jeudi, nous célébrerons la renaissance de la nation juive et les 64 années de notre existence comme peuple libre dans notre antique patrie. Confronté à des menaces permanentes et en dépit d'obstacles gigantesques, Israël n'a pas seulement survécu, il s'est développé. J'arpente les couloirs de cette organisation la tête haute et avec fierté, car je suis fier de ma nation

extraordinaire, qui ne compte que 7 millions d'habitants mais a produit 10 lauréats du prix Nobel, envoie des satellites dans l'espace, met des voitures électriques sur les routes et développe les technologies nécessaires au fonctionnement de toute une gamme de produits, des téléphones portables aux panneaux solaires en passant par le matériel médical.

Ces deux journées, nous les célébrons volontairement l'une après l'autre. Et c'est lourds du poids des immenses sacrifices consentis et des énormes souffrances endurées que nous, peuple israélien, fêtons notre indépendance. L'enseignement que nous retenons de ces journées est clair. Nous ne pouvons en aucun cas ignorer les dangers qui nous entourent. Nous ne pouvons faire semblant de vivre dans une région stable fourmillant de démocraties « jeffersoniennes ». Un autre enseignement emplira néanmoins le cœur des Israéliens cette semaine : nous ne devons jamais, ô grand jamais, abandonner l'espoir d'une paix durable. Le prix du conflit est trop élevé. Le mal causé par la guerre est trop profond. Telle est la vérité fondamentale qui guide nos dirigeants.

Face à la dangereuse incertitude née d'un Moyen-Orient en plein tumulte, le Conseil de sécurité a plus que jamais la responsabilité de distinguer le mythe de la vérité et la réalité de la fiction. La clarté et la franchise n'ont jamais été aussi précieuses. La nécessité de tenir des propos honnêtes n'a jamais été aussi claire. Il est temps que le Conseil balaie les vestiges des vieilles illusions et jette les bases d'un débat véritablement ouvert sur le Moyen-Orient. Les défis qui se profilent n'exigent rien de moins.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Menan (Togo) : Je voudrais commencer par remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques de son exposé et l'Observateur permanent de la Palestine ainsi que le Représentant permanent d'Israël de leurs interventions.

L'examen ce jour par le Conseil de sécurité de la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, donne une fois encore l'occasion à nos délégations de se pencher sur les événements qui se déroulent dans cette région du monde, événements qui suscitent plus d'inquiétudes que d'espoirs, en dépit des efforts de l'ONU et de la communauté internationale. Dans le cadre du présent débat, nous nous contenterons de limiter nos propos au conflit israélo-palestinien et aux situations au Yémen et en République arabe syrienne.

Concernant la République arabe syrienne, si l'on peut se réjouir de ce que le Conseil de sécurité a réussi, en l'espace d'une semaine, à adopter deux résolutions [résolution 2042 (2012) et résolution 2043 (2012)] quant à l'envoi d'une mission d'observation dans ce pays, il n'en demeure pas moins que la situation sur le terrain reste encore précaire. Le Togo reste préoccupé par le fait que les actes que posent les parties ne correspondent pas toujours à leurs déclarations de bonne intention dans le sens du respect des engagements qu'elles ont pris en ce qui concerne la mise en œuvre du plan en six points de l'Envoyé spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes, M. Kofi Annan.

Et pourtant, le Conseil met tout en œuvre pour les y convier et pour peser de tout son poids dans le règlement de cette crise qui, malheureusement, a fait des milliers de morts, détruit d'importantes infrastructures du pays et mis en péril son unité nationale. La création il y a deux jours, en vertu de la résolution 2043 (2012), de la Mission de supervision des Nations Unies en Syrie (MISNUS), en est la preuve la plus palpable. Nous gardons, après tout, l'espoir que la présence des observateurs sur le terrain contribuera à la mise en œuvre rapide des propositions de l'Envoyé spécial conjoint, même si nous assistons chaque jour à la violation du cessez-le-feu. Le Togo exhorte une fois encore le Gouvernement syrien et l'opposition, dans toutes ses composantes, à œuvrer à la cessation de la violence et à accepter de se mettre autour d'une table de négociation pour définir ensemble, avec le soutien de la communauté internationale, un nouvel avenir pour le pays. Nous estimons que la mission de M. Annan offre à la République arabe syrienne l'occasion unique de renouer avec la paix, et nous exhortons sa classe politique à travailler à cette fin.

S'agissant du Yémen, il est heureux de constater que la situation dans le pays connaît une accalmie depuis l'organisation le 21 février 2012 de l'élection présidentielle. Le succès de ce scrutin, que nous mettons à l'actif des Yéménites, est une indication réelle de leur volonté de mettre fin à la situation de crise qui prévalait et de travailler à la recherche de la paix, dans un esprit de fraternité et sans exclusive.

Si, dans la déclaration présidentielle du 29 mars dernier (S/PRST/2012/8), le Conseil s'était préoccupé de la dégradation de la coopération entre les acteurs

politiques du pays et des dangers qui en résultent pour la transition, il est tout à fait encourageant de constater qu'un mois après, il n'y a pas eu d'événements majeurs regrettables dans le pays. Le Togo se félicite de cette situation et exhorte les Yéménites à ne ménager aucun effort pour engager leur pays sur la voie de la paix, de la sécurité et de la prospérité.

Mon pays encourage également les nouveaux dirigeants à travailler ensemble avec l'opposition et les représentants des groupes d'intérêts pour pacifier le pays. À cet égard, la communauté internationale et l'ONU devront continuer d'apporter leur soutien aux autorités légitimes dans la lutte qu'elles mènent contre les groupes armés terroristes qui écument plusieurs régions du pays et menacent l'unité ainsi que l'intégrité du Yémen.

Ce soutien est d'autant plus pressant qu'il est fait état de ce que la famine et la malnutrition continuent de sévir dans le pays. Face à cette insécurité alimentaire, le Togo ne peut qu'encourager les organisations humanitaires qui s'emploient déjà à apporter de l'aide aux plus démunis dans les conditions d'insécurité qui prévalent dans le pays à poursuivre leur action. Nous invitons aussi les pays qui ont les moyens et la capacité de le faire à soutenir cette action de la manière la plus appropriée. Mon pays estime en outre qu'il est impérieux que la communauté internationale aide le Gouvernement yéménite à lancer des projets au profit de la jeunesse afin que cette importante frange de la population ne soit gagnée par le désespoir, la violence et la recherche du gain facile.

Pour ce qui est du conflit israélo-palestinien, il y a lieu de constater qu'il n'y a pas eu d'avancée notable depuis plusieurs mois. Le fait positif enregistré au cours du mois dernier sur le terrain militaire reste l'accord de cessez-le-feu intervenu entre le Jihad islamique et Israël pour mettre fin au cycle de la violence dans la bande de Gaza. Sur le plan politique, après la suspension de la série de rencontres directes entre Israël et la Palestine, entamées en janvier dernier sous l'égide de la Jordanie, il est réconfortant de constater que les deux parties se sont à nouveau engagées à reprendre les négociations. La nouvelle rencontre exploratoire de responsables des deux pays tenue à Amman le 4 avril dernier, après celles du mois de janvier, qui n'avaient pas donné de résultats tangibles, s'inscrit dans la droite ligne des efforts que la Jordanie poursuit pour relancer les négociations qui, faut-il le rappeler, sont bloquées depuis septembre 2010.

En outre, la rencontre des ministres des affaires étrangères du Quatuor et du Secrétaire général de l'ONU, qui a eu lieu le 11 avril dernier à Washington en présence de l'Envoyé spécial, M. Tony Blair, et du Ministre jordanien des affaires étrangères, M. Nasser Judeh, s'inscrit également dans cette volonté de relancer les pourparlers directs entre les deux parties. Le Togo estime que le Quatuor doit faire pression sur les deux parties pour qu'elles reprennent les négociations directes et que les questions qui divisent puissent être résolues en vue du règlement définitif du conflit.

La paix au Moyen-Orient présuppose le règlement de la question de Palestine. La communauté internationale doit continuer, sans se lasser, à rechercher les solutions appropriées au règlement de ce conflit et à soutenir toutes les initiatives allant dans ce sens. Mon pays, qui entretient de bonnes relations avec le Gouvernement israélien et avec l'Autorité palestinienne, les encourage à s'engager résolument dans les négociations directes qui, seules, pourront aboutir à terme à la création d'un État de Palestine viable vivant aux côtés de l'État d'Israël, les deux pays vivant à l'intérieur de frontières bien définies et internationalement reconnues. Le Togo convie également toute la classe politique palestinienne, en particulier sa frange la plus radicale, à transcender les positions figées et à œuvrer de concert en vue d'engager des négociations directes avec l'État d'Israël.

Après plusieurs décennies de conflit, qui a fait des milliers de morts de part et d'autre, il est préoccupant de constater que le temps de la paix est perpétuellement repoussé aux calendes grecques. Les Nations Unies et la communauté internationale ont la lourde responsabilité d'œuvrer à l'avènement de cette paix entre la Palestine et Israël, et par-delà, dans tout le Moyen-Orient. Elles ne pourront toutefois arriver à cet objectif que si les parties directement concernées s'engagent à travailler, de bonne foi, à promouvoir la paix et la sécurité au profit de leurs populations et des nations de la région.

M. Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Je remercie tout d'abord le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, de son exposé très complet, ainsi que le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine de leurs déclarations.

Le Portugal s'associe à la déclaration qui sera faite plus tard par l'observateur de l'Union européenne.

Au cours de l'année écoulée, les Palestiniens ont vu la communauté internationale appuyer pleinement la réalisation des aspirations légitimes de leurs frères dans plusieurs pays arabes tandis que la vie quotidienne devenait de plus en plus difficile dans le territoire palestinien occupé et qu'Israël poursuit et renforce son occupation, 20 ans après Oslo. Nous ne saurions trop souligner qu'il est urgent de régler la question palestinienne, au cœur du conflit arabo-israélien, par la création d'un État palestinien viable et d'un seul tenant, sur la base des paramètres convenus au niveau international.

Dans ce contexte, le Portugal salue l'initiative du Président Abbas de transmettre au Premier Ministre israélien une lettre démontrant sa bonne volonté et son attachement à un règlement juste, pacifique et négocié. Nous attendons avec intérêt la réponse du Premier Ministre, M. Nétanyahou et nous espérons que cette correspondance permettra de mettre en place des conditions propices à la reprise directe de pourparlers directs entre les parties, s'appuyant sur la déclaration du Quatuor en date du 23 septembre (voir SG/2178). Nous nous félicitons que le Quatuor ait de nouveau appelé les parties, le 11 avril, à atteindre ces objectifs (voir SG/2182).

Le Portugal a toujours fermement appuyé les efforts du Quatuor. Nous sommes également tout à fait d'accord sur le fait que toutes les questions essentielles ne peuvent être définitivement réglées que dans le cadre de négociations directes. Nous continuons de penser que la déclaration du Quatuor du 23 septembre peut fournir un cadre approprié pour débattre de toutes les questions essentielles en vue d'atteindre un règlement final selon un calendrier précis. Nous apprécions également beaucoup les efforts déployés par la Jordanie à cet égard. Pour que ces efforts aboutissent, les parties doivent s'engager à négocier sérieusement, faire preuve de bonne foi et s'abstenir de tout acte de provocation, qui porte atteinte à la confiance mutuelle et au processus de négociation.

Nous regrettons qu'Israël continue ouvertement d'ignorer toutes les demandes qui lui sont faites de s'acquitter de ses obligations et de refuser d'y répondre. Nous appelons à nouveau les autorités israéliennes à cesser immédiatement toutes les activités de peuplement, les démolitions et les expulsions en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Elles savent parfaitement que toutes ces mesures sont illégales au regard du droit international. En outre, elles rendent rapidement impossible, matériellement, tout règlement pacifique fondé sur la solution de deux États.

Nous condamnons fermement l'autorisation de nouvelles constructions dans un certain nombre de colonies ainsi que les récentes expulsions de familles palestiniennes, dont des réfugiés, de leur logement à Beit Hanina, afin de permettre la mise en place de premiers logements habités par des Juifs et l'installation d'une nouvelle colonie au cœur d'un autre quartier traditionnellement palestinien de Jérusalem-Est.

Nous saluons la décision de la Cour suprême israélienne de faire procéder au démantèlement de l'avant-poste de Migron avant le 1er août et à l'évacuation du quartier d'Ulpana, dans la colonie de Beit-El, d'ici au 1er mai. Nous espérons que le Gouvernement israélien respectera pleinement les arrêts de la Cour suprême. Nous attendons également qu'il renonce à tout plan ou tentative de légaliser rétroactivement des avant-postes. Au titre du droit international, toute activité de peuplement est illégale, y compris les avant-postes, de même que l'appropriation par Israël de territoires occupés, qu'il s'agisse de terrains privés ou publics.

À Gaza, la situation reste extrêmement préoccupante et, malgré quelques progrès bienvenus, Israël doit faire bien plus pour permettre la reconstruction des infrastructures détruites ou endommagées et promouvoir le redressement économique dans la bande. La situation dans la bande de Gaza et aux alentours demeure fragile et ne peut plus durer. Toutes les parties doivent s'abstenir de prendre toute mesure risquant d'accroître les tensions et de menacer le calme et la sécurité. De son côté, le Hamas, en tant qu'autorité de facto à Gaza, doit mettre fin à toutes les attaques à la roquette contre Israël, attaques que nous condamnons vigoureusement. Quant à Israël, il doit comprendre que son droit incontestable à la sécurité ne doit pas s'exercer au prix de souffrances humaines inutiles à Gaza.

L'Autorité palestinienne s'est préparée diligemment à l'édification d'un État. Rien que le mois dernier, l'ONU, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont confirmé, pour la troisième année consécutive, que les institutions palestiniennes étaient prêtes à assumer des fonctions étatiques et souligné que l'Autorité palestinienne devait poursuivre ses efforts de mise en place des institutions et s'en servir comme d'un tremplin. À cet effet, des efforts

doivent être déployés d'urgence, principalement par Israël, pour extraire l'Autorité palestinienne de la crise économique et fiscale dans laquelle elle se trouve. Les Palestiniens doivent avoir accès à leurs ressources, en particulier dans la zone C, et aux marchés d'exportation. Le mécanisme d'approbation doit devenir plus efficace et transparent et doit permettre le transfert fiable et prévisible des recettes à l'Autorité palestinienne. Nous espérons que des progrès concrets de ce genre seront bientôt réalisés et nous rappelons que chacune de ces exigences est une obligation internationale à laquelle Israël a souscrit il y a longtemps.

Un autre aspect essentiel d'un règlement pacifique durable du conflit a trait à la sécurité d'Israël, une question dont les Palestiniens, les voisins d'Israël, et la communauté internationale, doivent sérieusement tenir compte, notamment dans le cadre de mécanismes internationaux. Une chose est sûre : le seul moyen de garantir la sécurité à long terme d'Israël est de mettre fin à l'occupation, de régler toutes les questions essentielles, de donner suite aux revendications entre Palestiniens et Israéliens, et de normaliser pleinement les relations diplomatiques, politiques et économiques entre Israël et le monde arabe et musulman.

Nous rappelons, à cet égard, l'Initiative de paix arabe, qui vient de marquer son dixième anniversaire. Les principes et éléments sur lesquels elle repose demeurent tout aussi valables aujourd'hui qu'il y a 10 ans. Nous appelons les Israéliens et les Arabes, parallèlement aux efforts déployés par le Quatuor sur le volet israélo-palestinien, à œuvrer activement aux autres aspects du conflit israélo-arabe. La pleine mise en œuvre de l'Initiative de paix arabe permettrait l'intégration d'Israël dans son environnement régional, ce qui ouvrirait la voie à un avenir stable, pacifique et prospère pour tous au Moyen-Orient.

Samedi dernier, le Conseil de sécurité a autorisé la création de la Mission de supervision des Nations Unies en Syrie (MISNUS), chargée de contrôler le respect par toutes les parties de la cessation de la violence armée sous toutes ses formes, et de surveiller et d'appuyer l'application de la proposition en six points de l'Envoyé spécial conjoint (voir résolution 2043 (2012) et S/PV.6756). Il l'a fait tout en étant conscient des nombreux risques et problèmes que cela comporte, et a fermement appuyé, d'une seule voix, la proposition en six points de l'Envoyé spécial conjoint, en gardant à l'esprit le fait qu'il s'agit de la dernière chance de trouver une solution pacifique à la crise syrienne.

Nous appelons à nouveau les autorités syriennes à honorer immédiatement et visiblement tous leurs engagements au titre de la proposition en six points et à garantir le bon fonctionnement de la MISNUS. Nous appelons également une nouvelle fois toutes les parties à mettre fin à la violence sous toutes ses formes, à coopérer pleinement avec la Mission et l'Envoyé spécial conjoint et à engager une transition politique, conduite par les Syriens, qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Lynn Pascoe de son exposé et des informations nouvelles qu'il a fournies aujourd'hui. À l'occasion du présent débat mensuel, la délégation colombienne exprime de nouveau sa conviction qu'il est nécessaire et important de continuer d'appuyer toutes les mesures pouvant aboutir à une paix durable au Moyen-Orient et contribuer à instaurer un dialogue entre les parties et à les rapprocher, en s'appuyant sur les principes de la Charte des Nations Unies.

En conséquence, nous appuyons les mesures prises par le Quatuor en vue d'appliquer le plan établi le 23 septembre 2011, qui souligne, comme cela a été réaffirmé aux réunions tenues le 12 mars à New York et le 11 avril à Washington, que le Quatuor considère important et encourageant le fait que les parties envisagent de nouveaux moyens d'établir un dialogue et d'appuyer ces initiatives. La création d'un État palestinien viable, vivant en paix aux côtés d'Israël, avec des frontières bien définies, sûres et internationalement reconnues, doit par conséquent être le résultat de négociations directes entre les parties, qui garantisse la coexistence de ces deux peuples.

Les parties doivent poursuivre leurs efforts pour rapprocher leurs positions et travailler de manière constructive dans un esprit de confiance mutuelle, car le dialogue est la seule voie possible et efficace en vue de la reprise rapide d'un processus de négociation susceptible de garantir une paix stable et durable. Nous invitons le représentant du Quatuor à poursuivre ses efforts actifs et intenses à cette fin.

Tout en prenant note des progrès accomplis par l'Autorité palestinienne en Cisjordanie, nous estimons qu'il faut déployer davantage d'efforts pour maintenir l'ordre, lutter contre l'extrémisme sous toutes ses formes et mettre fin à la provocation. Nous sommes

préoccupés par la situation fragile qui règne dans la bande de Gaza dans l'ensemble. Les attaques à la roquette lancées à partir de Gaza doivent cesser, car elles portent atteinte à la sécurité et à la coexistence des deux peuples.

De son côté, Israël doit prendre des mesures efficaces pour mettre fin aux actes de violence commis par les colons, notamment en traduisant en justice les responsables de ces actes.

Mon pays souligne les progrès réalisés par l'Autorité palestinienne dans la mise en place de ses institutions en vue de la création d'un État. À cet égard, nous appuyons les initiatives de la communauté internationale visant à renforcer les capacités des institutions palestiniennes, afin d'assurer la viabilité d'un État indépendant et souverain qui assure le bien-être de sa population.

À notre avis, pour parvenir à une paix durable, les parties doivent s'abstenir de mesures unilatérales qui vont à l'encontre du droit international, nuisent aux civils ou les mettent en danger. Pour sa part, la communauté internationale doit veiller à ce que les parties prennent des mesures efficaces pour assurer le respect et l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales de la population.

En ce qui concerne la situation en République arabe syrienne, il est clair que la violence sous toutes ses formes et la répression n'ont pas cessé. Il y a encore des attaques et des incidents qui constituent des violations du cessez-le-feu déclaré le 12 avril. La Colombie a voté pour la création de la Mission de supervision des Nations Unies en Syrie (MISNUS), contribuant ainsi aux efforts supplémentaires consentis par le Conseil de sécurité. Nous estimons que cette deuxième décision unanime du Conseil de sécurité démontre sa ferme détermination à régler la crise en République arabe syrienne, en appuyant la mise en œuvre intégrale du plan en six points de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, M. Kofi Annan.

Comme je l'ai indiqué après l'adoption par le Conseil de la résolution 2043 (2012), nous espérons qu'une présence plus importante sur le terrain nous permettra de suivre et d'évaluer en permanence la situation quant au respect des conditions énoncées dans le plan en six points auquel le Gouvernement syrien et l'opposition ont souscrit. Le Secrétaire général doit informer immédiatement le Conseil de sécurité de tout obstacle empêchant la MISNUS de s'acquitter de sa tâche.

Ma délégation considère que le plan en six points de l'Envoyé spécial est la meilleure façon de mettre immédiatement fin à tous les actes de violence, de garantir l'accès humanitaire et de faciliter, sous l'égide de la République arabe syrienne, une transition politique vers un système politique démocratique pluraliste grâce à la mise en place des conditions nécessaires à l'ouverture d'un large dialogue politique entre le Gouvernement syrien et l'ensemble de l'opposition.

Les efforts de l'Envoyé spécial conjoint méritent tout notre appui et toute notre reconnaissance. Il est essentiel que le Conseil et l'Envoyé spécial conjoint œuvrent de concert. Nous devons faire preuve d'un optimisme prudent compte tenu de la précarité de la situation, tout en espérant que les signaux positifs observés se consolideront. À cette fin, nous devons continuer d'exhorter les autorités syriennes et l'opposition à respecter le cessez-le-feu, afin que nous puissions poursuivre notre action dans le cadre d'un dialogue politique.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Les processus importants de transformation dans la région du Moyen-Orient ne diminuent en rien l'importance d'un règlement de la question israélo-palestinienne et, d'une manière plus générale, de la question israélo-arabe. Tant que ces questions ne seront pas réglées, il sera impossible d'envisager une amélioration sensible de la situation au Moyen-Orient.

À cet égard, on ne saurait trop insister sur les risques que représente la baisse de l'attention portée à cette question aux niveaux régional et international ces derniers jours, en particulier dans une situation où nous constatons la création délibérée de nouvelles réalités et la poursuite de politiques du fait accompli sur le terrain. Il est clair que les positions se sont inexorablement radicalisées, ce qui risque de conduire à une spirale de la violence des deux côtés. Cette situation est inacceptable.

La situation ne peut être désamorcée de façon tangible que par la reprise d'un dialogue direct entre Israéliens et Palestiniens. Malheureusement, jusqu'à présent, leurs positions fondamentales ne se rapprochent pas du tout. L'échange de lettres entre le Président Abbas et le Premier Ministre, M. Benyamin Nétanyahou, constitue un pas important vers la reprise de pourparlers sincères.

Il est important que le dirigeant palestinien ait réaffirmé son attachement au principe des deux États et sa volonté à mener des pourparlers de fond sur une base juridique internationalement reconnue. Nous espérons qu'Israël réagira de façon responsable. Le processus de négociation exige un solide appui international. Un élément positif à cet égard est la poursuite inlassable des activités régulière du Quatuor.

Il est important que ses déclarations, y compris la dernière relative aux résultats de la réunion ministérielle qui s'est tenue le 11 avril à Washington, appellent fermement les parties à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la Feuille de route, à s'abstenir de commettre des actes qui pourraient saper la confiance et à se concentrer sur des initiatives positives susceptibles d'améliorer la situation et de favoriser la reprise des négociations directes sur la base de sa déclaration du 23 septembre 2011.

Dans ce contexte, le Quatuor a appuyé l'exécution de toute une gamme d'importants programmes socioéconomiques dans les territoires occupés et la mise en place d'un mécanisme efficace permettant aux Israéliens de transférer les recettes fiscales et douanières dues aux Palestiniens.

Les acteurs régionaux jouent un rôle particulier s'agissant d'accompagner le processus de paix au Moyen-Orient, en particulier la Jordanie et l'Égypte. La Ligue des États arabes influe de plus en plus sur l'évolution de la situation, et il est rassurant de constater que la question du Moyen-Orient a occupé une place prioritaire dans les décisions prises lors du sommet de la Ligue à Bagdad, le 29 mars, qui a indiqué clairement qu'il existait une relation d'interdépendance entre tous les volets relatifs au règlement de la question du Moyen-Orient, y compris la situation dans les hauteurs du Golan syrien occupé et au Liban.

Il est essentiel de tirer le plus grand parti possible de cette influence régionale positive, en particulier dans le cadre des efforts visant à promouvoir la réconciliation entre les Palestiniens, sans laquelle on ne saurait concevoir de perspectives d'une solution durable.

La Russie apporte également ses propres contributions à cette fin. Nous comptons organiser une deuxième rencontre entre les acteurs palestiniens à Moscou à la mi-mai, au cours de laquelle nous avons l'intention de poursuivre nos efforts pour encourager le Hamas et le Fatah à parvenir à la réconciliation nationale, sur la base des Accords de Doha. L'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix au Moyen-Orient appelle également des mesures décisives de la part du Conseil de sécurité. À cet égard, nous voudrions rappeler que l'idée d'envoyer une mission du Conseil dans la région demeure d'actualité.

Si elle était appliquée, elle constituerait une mesure rapide et efficace de la part du Conseil et pourrait encourager les parties à surmonter leurs divergences et à reprendre les pourparlers de fond sur une base juridique internationale universellement reconnue, y compris la résolution bien connue du Conseil de sécurité de l'ONU, les principes de Madrid, la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe.

L'adoption à l'unanimité des résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012) sur la création d'une Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne est une preuve que le Conseil de sécurité peut prendre des mesures constructives relativement aux situations complexes du Moyen-Orient. Nous espérons que ses activités contribueront au rétablissement de la paix et du calme et au lancement d'un processus politique sans exclusive mené par les Syriens et sans aucune ingérence extérieure en République arabe syrienne, pays qui joue un rôle clef dans les affaires régionales.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Madame la Présidente, nous vous remercions d'avoir organisé la présente séance, et nous remercions M. Lynn Pascoe de son exposé liminaire. Nous remercions également le représentant d'Israël et l'observateur de la Palestine de leurs déclarations.

Compte tenu de ce que la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, est une question inscrite chaque mois à notre ordre du jour, l'on pourrait penser qu'il est de plus en plus difficile de dire quelque chose d'original par rapport à ce qui a déjà été dit à la séance précédente ou à celle d'avant. Pourtant, la situation a évolué si rapidement et apporté des signes si contradictoires ces dernières années que nous avons finalement accepté le fait qu'un réexamen fréquent de la question se justifie parfaitement. J'en veux pour preuve le fait qu'au cours des 10 derniers jours, nous nous soyons réunis à deux reprises le week-end pour examiner le cas de la Syrie.

En effet, la Syrie monopolise toute notre attention en abordant aujourd'hui la question du Moyen-Orient. Mais nous ne pouvons évidemment pas examiner ce

pays de manière isolée. Le prétendu Printemps arabe, qui s'écarte de plus en plus d'une image printanière, témoigne d'une propension des événements se déroulant dans un seul pays à s'étendre rapidement aux pays voisins. Il a également montré sa capacité à diviser la communauté internationale, et même la Ligue des États arabes, concernant non seulement l'interprétation des événements, mais aussi la façon de réagir face à des situations risquant clairement de devenir incontrôlables.

Dans une certaine mesure, la réalité actuelle au Moyen-Orient dépasse la fiction, quelle que soit notre imagination. Elle se compose de plusieurs ingrédients : des mouvements locaux se rebellent contre des gouvernements autoritaires de la vieille école, tandis que ces derniers réagissent en ayant recours à des méthodes de répression qui sont des vestiges du passé; la menace de rivalités ancestrales de nature ethnique ou religieuse, qui non seulement vont à l'encontre de valeurs contemporaines comme la tolérance, la coexistence et la solidarité, mais ont en outre le potentiel de se propager rapidement à travers toute la région. Fait plutôt positif, cela a permis d'éveiller l'attention de la Ligue des États arabes, qui a su évaluer rapidement l'importance de ce qui était en jeu et a trouvé en son sein la capacité à réagir – faiblement, mais tout de même – face au problème. Si l'on ajoute à ces ingrédients la revendication si souvent différée du peuple palestinien à obtenir son propre État, et le spectre prochain d'un nouveau danger dans la région avec la possible introduction d'armes de destruction massive, on peut aisément comprendre le caractère potentiellement explosif de ce qui se passe dans cette partie du monde.

Qui pourrait douter que ce sont bien là de véritables menaces à la paix et la sécurité internationales? Qui contesterait le fait que cette question relève du mandat du Conseil? Et qui pourrait douter qu'un environnement aussi complexe offre également de multiples possibilités au Conseil de remplir son mandat de façon positive, en lui permettant, aux côtés des acteurs de la région, de trouver les moyens de surmonter les crises – notamment grâce à la solution des deux États, conduisant à la création de l'État de Palestine – et de réaliser le rêve d'une région plus prospère, plus démocratique et plus ouverte, débarrassée des graves tensions qui l'affligent en ce moment?

Naturellement, ni ma délégation, ni même, il me semble, aucune délégation assise autour de cette table n'a de solutions globales à proposer pour remédier à des tensions aussi profondément ancrées, dans une région aussi hétérogène où chaque pays représente un cas particulier. Mais tous ensemble, et surtout par le biais d'un partenariat avec la Ligue des États arabes, nous pouvons apporter notre petite contribution, à savoir, d'une part, veiller à ce que les crises existantes ne nous explosent pas au visage et, d'autre part, soumettre des idées, voire des dispositifs concrets, qui aideront les pays directement concernés à trouver leur voie.

Le Guatemala a présenté sa position détaillée sur les divers sujets relatifs au Moyen-Orient : la situation entre Israël et la Palestine, la situation entre Israël et ses autres voisins, la situation au Liban et la situation dans une demi-douzaine d'autres États souverains. Il est inutile de répéter notre position précise sur chacune de ces questions à chaque occasion. C'est pourquoi nous avons aujourd'hui concentré nos propos sur une réflexion d'ordre plus général. Toutefois, je termine en réaffirmant ce que j'ai dit au début, à savoir que nous reconnaissons que la question inscrite à notre ordre du jour concernant la situation au Moyen-Orient justifie tout à fait notre suivi constant.

M. Mehdiyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer notre gratitude aux États-Unis pour avoir organisé ce débat public sur la situation au Moyen-Orient. Je saisis cette occasion pour remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, de son exposé, ainsi que le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine de leurs déclarations.

La situation au Moyen-Orient exige une attention constante et une participation approfondie de la communauté internationale pour faire face aux éternels problèmes et défis qui le frappent. En tant que région très complexe à bien des égards, notamment en termes de géographie, de géopolitique, de mélanges ethniques et de conflits ethnico-nationaux latents, le Moyen-Orient demeure au cœur des questions à l'ordre du jour international depuis des décennies.

La vague de changements qui a balayé la région depuis le printemps 2011 est devenue un autre puissant facteur qui a capté l'attention internationale et annoncé l'aspiration des sociétés du Moyen-Orient à des processus de transformation politique et sociétale véhiculant les idées de démocratie, de représentation

équitable, d'une plus grande liberté et d'une plus vaste participation politique.

Nous convenons tous des avantages potentiels que peut apporter le processus de transition démocratique dans les pays du Moyen-Orient. Cependant, il ne faut pas négliger l'idée que toute transition s'accompagne de difficultés et d'épreuves. Par conséquent, la patience, la diligence, la détermination et l'habileté politique seront les meilleurs outils s'agissant de faciliter autant que possible le processus de transformation démocratique et d'écarter les jugements et politiques erronés concernant les perspectives de développement de la région.

Abordant des questions plus spécifiques, nous tenons à noter les progrès réalisés dans le processus de paix au Moyen-Orient avec les interactions survenues récemment entre les parties israélienne et palestinienne le 17 avril à Jérusalem, après une interruption prolongée dans les négociations de paix. À cet égard, nous nous félicitons de l'échange de lettres engagé entre les parties ce jour-là, et nous exprimons l'espoir que les parties profiteront de cet élan positif pour reprendre les négociations.

À cet égard, l'Azerbaïdjan apprécie les efforts constants consentis par la Jordanie dans le but de relancer le dialogue et de reprendre les négociations. Nous tenons également à noter l'importance de la réunion du Quatuor qui a eu lieu à Washington, le 11 avril, afin de maintenir le processus de paix au Moyen-Orient en tête des priorités à l'ordre du jour international, et nous espérons que nos efforts collectifs aboutiront enfin au règlement de ce conflit persistant.

Face aux différents défis existant dans le domaine politique, humanitaire et de la sécurité, nous nous devons d'exprimer notre profonde préoccupation eu égard aux activités de peuplement illégales continues dans les territoires palestiniens occupés. Il va sans dire que, outre leurs répercussions sur les droits, les libertés et la vie quotidienne des Palestiniens, les colonies de peuplement sont fort préjudiciables au processus de paix et, ce qui est encore plus dangereux, menacent la solution des deux États et la naissance d'un État palestinien viable.

Le Conseil de sécurité ne saurait ignorer la situation actuelle, à savoir, les violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'homme, et, en s'acquittant de sa responsabilité principale, qui est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil doit réagir comme il se doit afin de mettre fin aux pratiques et aux politiques illégales et veiller au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il importe également de maximiser l'avantage que constitue la diversité ethnique, religieuse et culturelle en promouvant le dialogue et la réconciliation intercommunautaires tout en rejetant et en invalidant de manière catégorique toute manifestation d'intolérance ethnique et religieuse.

La situation en Syrie reste l'une des premières priorités internationales en matière de sécurité. Nous sommes encouragés par le fait que, grâce aux efforts inlassables de l'Envoyé spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes, M. Kofi Annan, les parties se sont engagées à mettre fin aux tueries et à instaurer un cessez-le-feu, après des affrontements longs et violents. Il va sans dire que les rapports faisant état de violations sporadiques du cessez-le-feu ne laissent pas de nous inquiéter, mais nous continuons de croire qu'il s'agit là de cas isolés qui ne menacent pas la confiance fragile qui s'est mise en place.

L'adoption de la résolution sur la Syrie autorisant l'envoi d'une mission préparatoire [voir S/RES/2042 (2012)] et ultérieurement l'envoi de la Mission de supervision des Nations Unies en Syrie (MISNUS) [voir S/RES/2043 (2012)], a illustré l'unanimité de la position du Conseil de sécurité sur cette question cruciale et laisse espérer que les conditions de sécurité en Syrie permettront à la Mission de s'acquitter de sa tâche consistant à surveiller et à appuyer la mise en œuvre intégrale du plan en six points de l'Envoyé spécial.

En conclusion, nous aimerions former l'espoir qu'avec une volonté politique plus forte, un travail rigoureux et des efforts concertés, la paix et la sécurité ne seront plus un produit rare au Moyen-Orient.

M. Loulichki (Maroc) (*parle en arabe*) : Je tiens d'emblée, au nom de ma délégation, à remercier M. Lynn Pascoe pour l'exposé qu'il nous a présenté aujourd'hui sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient, laquelle, nous pouvons tous en convenir, est explosive et pose un risque pour la sécurité et la stabilité de cette région sensible du monde. Son exposé a mis en lumière la nécessité pour le Conseil d'assumer sa responsabilité de sauver la paix dans la région, ainsi que la valeur ajoutée de sa visite dans les territoires palestiniens occupés.

Les activités de peuplement sont la menace la plus grave qui pèse sur le processus de paix tout entier. Le fait nouveau le plus récent à cet égard a été la décision prise par le Gouvernement israélien au cours de la première semaine de ce mois de construire 1 000 autres logements dans les territoires occupés. À cet égard, les représentants du Quatuor, réunis ce mois-ci à Washington, ont exprimé leur préoccupation face aux activités de peuplement, aux provocations des colons et à la violence continue, et ils ont appelé les deux parties à s'efforcer de reprendre les négociations en vue de trouver une solution au conflit. Ils ont également appelé la communauté internationale à aider les autorités palestiniennes à surmonter la crise financière résultant des pratiques israéliennes.

À ce titre, le Conseil des droits de l'homme a autorisé une mission d'établissement des faits sur l'impact des colonies de peuplement sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés. Jérusalem-Est est la cible principale de la politique de colonisation des autorités israéliennes qui cherchent à en oblitérer les caractéristiques et à en modifier la composition démographique, religieuse et culturelle. Israël fait pression sur les résidents palestiniens de Jérusalem-Est pour qu'ils émigrent en construisant des routes de contournement, en installant des Israéliens dans leurs demeures confisquées et en agrandissant les colonies afin d'isoler Jérusalem-Est du reste des territoires palestiniens.

À cet égard, je voudrais citer une lettre adressée le 3 avril par S. M. le Roi Mohammed VI, en sa qualité de Président du Comité Al Qods, aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité et au Quatuor. Sa Majesté a écrit :

> « Ces actions unilatérales et les autres violations des droits de l'homme du peuple palestinien sont contraires au droit international et au droit international humanitaire. Cela ne fera qu'exacerber les tensions dans les territoires palestiniens occupés et aura de nouvelles répercussions qui mettront en danger la région tout entière. »

Sa Majesté engage instamment le Secrétaire général et les cinq membres permanents du Conseil à prendre toutes les mesures nécessaires pour contraindre Israël à mettre fin à des actions et à des pratiques qui enfreignent les accords et instruments internationaux. Les Palestiniens ont prouvé à maintes reprises qu'ils sont déterminés à se lancer dans des négociations et dans un processus de paix en vue de mettre fin au conflit entre Israël et la Palestine.

Au cours d'un sommet récent tenu à Bagdad en mars, la Ligue des États arabes a réaffirmé que l'Initiative de paix arabe offre l'option stratégique d'une paix juste et globale, comme l'ont affirmé les nombreux sommets arabes tenus depuis 2002. En conséquence, nous croyons que l'initiative prise par le Président Abbas d'écrire au Premier Ministre Nétanyahou à propos de la relance du processus de négociations, qui est dans les limbes depuis des années, favorisera la reprise du processus de paix et permettra aux Palestiniens d'établir un État viable et indépendant, ayant Jérusalem-Est pour capitale, sur les territoires palestiniens. Dans ce contexte, nous encourageons les parties palestiniennes à s'engager sur la voie de la réconciliation afin de mettre fin à leur division, conformément à la Déclaration de Doha.

La situation économique dans les territoires palestiniens occupés se détériore rapidement sous l'occupation israélienne. Dans un rapport récent, la Banque mondiale a sonné l'alarme, indiquant que le budget palestinien a un déficit de plus de 1 milliard de dollars. La situation des centaines de prisonniers palestiniens, y compris les activistes pacifiques et les activistes, est précaire. Ils subissent l'isolement et une détention arbitraire et n'ont pas le droit de voir leur famille et de poursuivre leur éducation.

Les dirigeants arabes ont approuvé la résolution adoptée par la Ligue des États arabes le 23 septembre 2011 en faveur de l'admission de la Palestine à l'ONU en tant que Membre à part entière, sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem comme capitale. L'admission de la Palestine, qui serait conforme à la vision du Président Obama en faveur de l'instauration d'une paix fondée sur la solution des deux États, mérite qu'on s'en préoccupe particulièrement étant donné que la plupart des pays du monde ont reconnu l'État de Palestine en se fondant sur des informations données par les organisations internationales selon lesquelles les autorités et institutions palestiniennes sont en mesure d'administrer les affaires d'un État palestinien indépendant.

Dans le même temps, nous appelons à la mise en œuvre des résolutions, instruments et initiatives internationaux pertinents concernant le règlement de la question palestinienne. Nous demandons aussi aux Israéliens de se retirer de tous les territoires

palestiniens et arabes occupés, dont le Golan occupé et le reste des territoires libanais. Nous pensons qu'une paix juste et globale au Moyen-Orient est le seul moyen de garantir la paix et la prospérité dans tout le Moyen-Orient.

M. Laher (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud est reconnaissante au Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, de l'exposé qu'il a fait au Conseil. Nous remercions l'Observateur permanent de Palestine et le Représentant permanent d'Israël de leurs déclarations.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera faite par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Au cours des derniers 18 mois, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient ont connu des bouleversements. Ces changements dérivent de la volonté inébranlable de peuples qui exigent l'exercice de leurs droits légitimes. Il en découle clairement que le statu quo qui a empêché les peuples de réaliser leurs droits pendant des décennies ne saurait se poursuivre.

En conséquence, le conflit israélo-palestinien de longue date doit être réglé. Nous ne pouvons pas laisser perdurer un conflit qui dure depuis six décennies et permettre que, de part et d'autre, des générations se voient dénier la possibilité de vivre dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

L'Afrique du Sud regrette que depuis le 23 septembre 2011, date à laquelle le Quatuor s'est engagé à aider les parties à réaliser des progrès dans le processus de paix, aucun progrès tangible n'a été enregistré. En revanche, malgré des efforts louables de certaines parties prenantes importantes, telles que le Royaume hachémite de Jordanie, le volet politique stagne. Par ailleurs, la situation humanitaire et en matière de sécurité s'est détériorée, notamment dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Le fait néfaste le plus remarquable est la poursuite de la construction de colonies de peuplement illégales par Israël, ce qui sape le fondement même d'un État palestinien viable et indépendant vivant côte à côte avec Israël.

Nous prenons acte de la déclaration publiée par le Quatuor pour le Moyen-Orient à Washington, le 11 avril (voir SG/2182). De même, bien que nous nous félicitions des efforts déployés par le Quatuor pour relancer le processus politique et aider les Palestiniens dans leurs efforts d'édification des institutions, nous soulevons une fois encore les questions que nous avons posées dans cette salle lors du débat tenu il y a trois mois (voir S/PV.6706). N'est-il pas temps d'évaluer l'efficacité du modèle du Quatuor? Que d'autre le Conseil de sécurité peut-il faire pour aider les parties à reprendre les négociations et à réaliser une paix durable?

Même si le Quatuor continue de se réunir périodiquement, il n'a pas encore montré la volonté politique nécessaire de donner suite à ses décisions. Sa feuille de route, qui date pratiquement de 10 ans, n'a pas été respectée, pas plus que sa toute dernière demande enjoignant les parties d'entamer des négociations directes immédiatement et sans conditions préalables, ou de soumettre des propositions relatives aux frontières et à la sécurité.

Le rôle joué par le Conseil de sécurité dans le règlement de cette question devrait être revitalisé. Le Conseil est responsable de la paix et de la sécurité internationales, et il ne saurait se soustraire à ses responsabilités relativement à cette question cruciale. Négliger ce conflit sape la crédibilité du Conseil. Ma délégation estime qu'une visite du Conseil dans la région serait bénéfique.

Nous devons en outre continuer de tenir compte des vues des organisations régionales concernées sur cette question. La communauté internationale a accepté de tenir compte des vues des organisations régionales concernées, telles que la Ligue des États arabes, dans d'autres conflits régionaux. Dans cet esprit, les vues de la Ligue des États arabes doivent également être prises en compte s'agissant du règlement du conflit israélo-palestinien, qui touche directement un si grand nombre de ses membres.

Nous félicitons le Président palestinien, M. Mahmoud Abbas, d'avoir pris l'initiative d'écrire au Premier Ministre Nétanyahou pour tenter de relancer des négociations crédibles. Si l'on ne saisit pas l'occasion de relancer des négociations crédibles et directes, la solution de deux États cessera petit à petit d'être viable.

Ce qui est toutefois préoccupant, c'est que malgré les tentatives de relance des négociations, les perspectives de pourparlers directs semblent quasiment nulles, alors que le Gouvernement israélien poursuit ses actions qui portent préjudice à un règlement pacifique du conflit. Outre la poursuite de la construction de colonies de peuplement illégales, il

continue de démolir des maisons, de procéder à des fouilles illégales de sites religieux et à restreindre l'accès et la circulation de la population palestinienne, tout en maintenant son emprise sur Gaza et en n'empêchant pas les colons d'attaquer des Palestiniens et leurs biens.

En janvier, le Conseil a accepté d'entendre un exposé de la Secrétaire générale adjointe, M[me] Valérie Amos, sur la situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés, qui a attesté de la détérioration de la situation sous tous ses aspects. Depuis lors, la situation ne s'est pas améliorée. Nous attendons avec intérêt d'entendre de nouveaux exposés du Bureau de la coordination des affaires humanitaires au sujet de la situation.

La récente escalade des tensions à Gaza est particulièrement préoccupante. Ses effets sur les enfants de part et d'autre doivent être soulignés. Le 12 mars, l'UNICEF a publié une déclaration dans laquelle il exprime sa vive préoccupation devant les répercussions que la récente escalade de la violence dans la bande de Gaza et à Israël a sur les enfants. Une roquette tirée sur Israël le mois dernier a touché une école, qui était fort heureusement vide. Les attaques israéliennes contre Gaza ont touché des enfants qui n'ont pas eu autant de chance. L'UNICEF a indiqué que des enfants palestiniens avaient été tués et blessés suite à ces attaques. Il a indiqué qu'au cours de l'année écoulée, 20 enfants palestiniens et 5 enfants israéliens ont été tués, et que 448 autres enfants palestiniens et 2 enfants israéliens ont été blessés du fait des combats.

Puisque le Conseil a fait montre de sa détermination à examiner les questions relatives au sort des enfants en période de conflit armé, nous devrions peut-être envisager d'inscrire la question à l'ordre du jour du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé.

Enfin, s'agissant de la situation en République arabe syrienne, l'Afrique du Sud se félicite de l'adoption unanime de la résolution 2043 (2012) par le Conseil, autorisant le déploiement de la Mission de supervision des Nations Unies en Syrie (MISNUS). Nous exhortons toutes les parties à veiller au bon fonctionnement de la MISNUS en facilitant ses activités et en garantissant la sécurité de son personnel.

Nous accueillons avec satisfaction les nouvelles selon lesquelles la mission préparatoire a pu se rendre dans les principales zones sensibles du conflit, notamment à Homs, où elle a pu constater que le calme était revenu et que les hostilités les plus importantes avaient cessé. Le déploiement de la mission préparatoire a déjà fait la preuve de son influence, car la violence a diminué durant sa présence. Il faut maintenant pérenniser cette nette diminution de la violence.

Le déploiement de la MISNUS sera important pour veiller à l'application de la proposition en six points de l'Envoyé spécial pour la Syrie, Kofi Annan, et contribuera également de façon cruciale à faire en sorte que toutes les parties s'engagent à mener un dialogue pacifique afin de promouvoir un processus des négociations sans exclusive qui débouche sur une solution politique répondant aux aspirations légitimes de tous les Syriens.

Il est également important que tous les membres de la communauté internationale donnent à la résolution et à la proposition de Kofi Annan la possibilité d'aboutir, et défendent et respectent la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie et les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Pour terminer, nous rappelons que l'évolution actuelle de la situation dans le monde arabe a de toute évidence des conséquences pour l'avenir du conflit israélo-palestinien et pour le conflit arabo-israélien dans son ensemble. Dans le cadre de nos tentatives de régler les problèmes au Moyen-Orient, nous ne devrions pas perdre de vue nos efforts en vue du règlement global de la crise du Moyen-Orient, y compris des contentieux israélo-palestinien, israélo-libanais et israélo-syrien.

M. Araud (France) : Madame la Présidente, je remercie M. Lynn Pascoe pour sa présentation de la situation au Moyen-Orient, le Représentant permanent de l'État d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine pour leurs interventions. La France s'associe à l'intervention que prononcera le Chef de la délégation de l'Union européenne.

S'agissant du processus de paix, le constat est amer. L'impasse dans laquelle se trouve le processus s'accompagne chaque jour de la mise en danger de la solution des deux États, pourtant endossée par la communauté internationale, du fait de l'accélération de la colonisation israélienne, qui menace la viabilité d'un État palestinien. Moralement et politiquement inacceptable, fondée sur la spoliation et sur la violence, la colonisation est une violation grossière du droit international. Dans ce contexte, nous avons condamné

les provocations que constitue la publication par les autorités israéliennes de nouveaux appels d'offres pour la construction de plus de 1 100 logements. Par ailleurs, les colons auteurs de violences inacceptables contre les populations palestiniennes doivent être comptables de leurs actes devant la justice, ce qu'ils ne sont que trop rarement.

Il est donc déplorable que le Conseil ne soit pas en mesure de condamner ces agissements, de dire simplement le droit et de rappeler les principes qui fondent la solution des deux États quand celle-ci se trouve menacée, ce qui est le cas aujourd'hui, comme s'en inquiète un nombre croissant de Palestiniens et d'Israéliens.

Ne rien faire, c'est également prendre le risque d'une explosion de violence, dans un contexte régional qui attise encore les tensions. Israël, ces trois derniers mois, a été la cible d'un grand nombre de tirs de roquettes. Nous les condamnons sans réserve. À Gaza, un changement politique radical de la part d'Israël s'impose pour lever le blocus, en conformité avec la résolution 1860 (2009) et sans transiger sur les intérêts sécuritaires d'Israël, et mettre ainsi un terme à la mainmise du Hamas sur le destin de la population de Gaza.

La France considère certes que la rencontre d'une délégation palestinienne avec le Premier Ministre israélien est un pas dans la bonne direction. Nous espérons que cet échange permettra une reprise du dialogue entre Israéliens et Palestiniens. L'objectif reste la relance de négociations effectives fondées sur des paramètres clairs et équilibrés.

Nous ne pouvons pas pour autant faire l'économie d'une réflexion en profondeur sur la méthode d'accompagnement international du processus de paix, qui n'est pas satisfaisant aujourd'hui. Seul un mécanisme de suivi élargi à tous les acteurs impliqués, et notamment régionaux, assis sur des paramètres agréés et un calendrier réaliste, et devant lequel les parties seraient comptables de leurs actes, permettra aux parties de reprendre le chemin de négociations crédibles. Faire ce constat, ce n'est pas dégager les parties de leur responsabilité; c'est tirer les leçons de leur incapacité à s'engager d'elles-mêmes sur la voie de compromis douloureux et qui seront douloureux pour les deux parties; c'est promouvoir la seule voie réaliste vers une solution en voie de disparaître.

Des mesures de confiance substantielles doivent être présentées afin de contribuer à recréer la confiance nécessaire entre les parties. Les acteurs indispensables à la paix que constituent l'Autorité palestinienne et son Président, M. Abbas, doivent être soutenus.

La dernière réunion du Comité de liaison ad hoc a confirmé que les Palestiniens sont prêts à établir leur État et à le gérer de manière crédible, mais a souligné également la situation financière insoutenable de l'Autorité palestinienne, qui pourrait être en situation de ne plus pouvoir payer les salaires de ses fonctionnaires si les donateurs ne se remobilisent pas. Israël doit en outre appliquer l'accord technique de l'été 2011 afin d'améliorer la collecte des droits et des taxes perçus pour le compte de l'Autorité palestinienne et qui constitue la meilleure façon d'augmenter les recettes palestiniennes. Israël doit lever les contraintes imposées au développement économique palestinien, notamment en zone C et à Gaza, qui contribuent à maintenir l'économie palestinienne en situation de dépendance.

Soutenir le Président Abbas dans son entreprise de réconciliation palestinienne est également crucial, car il ne peut y avoir de solution durable tant que les territoires palestiniens demeurent divisés. Nous sommes prêts à travailler avec tout gouvernement palestinien qui s'engagerait en faveur de la non-violence et d'une solution à deux États et qui accepterait les accords et obligations passés de l'Organisation de libération de la Palestine, y compris le droit d'Israël à exister.

Je voudrais maintenant aborder la situation en Syrie. La situation sur le terrain continue de susciter la plus vive inquiétude. Comme le précise la lettre du Secrétaire général remise au Conseil jeudi dernier (S/2012/238), Damas a une fois de plus failli au respect de ses engagements. Les régions de Homs et d'Idlib, encore sous le feu de bombardements et d'assauts depuis la semaine dernière, continuent à payer le lourd tribut de la poursuite de la répression. Les autorités syriennes n'ont pas mis en œuvre les mesures d'application immédiate auxquelles elles s'étaient engagées auprès de l'Envoyé spécial conjoint : l'armée syrienne n'a effectué que des retraits en trompe-l'œil; les tirs à l'arme lourde et les bombardements se poursuivent.

En adoptant les résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012), le Conseil a exigé de Damas l'application immédiate et vérifiable de ces mesures de cessation de la violence. Damas ne peut défier plus longtemps une décision de la communauté internationale.

Le Conseil a pris ses responsabilités en accédant à la demande du Secrétaire général de déployer une mission d'observation de 300 hommes pour surveiller la cessation de la violence sous toutes ses formes et par toutes les parties et la pleine mise en œuvre des six points du plan de l'Envoyé spécial conjoint. Ce déploiement n'est pas sans risque. Aucune entrave à l'action des observateurs, aucune menace à leur sécurité, ne sera tolérée par le Conseil, qui devra envisager, le cas échéant, des mesures coercitives, si elles s'imposent.

La capacité du Conseil à contribuer à la résolution des crises est aussi la condition de la crédibilité de son action en faveur du maintien de la stabilité au plan régional. Le Conseil ne saurait donc accepter les violations de la souveraineté des pays voisins de la Syrie, qu'il s'agisse de la Turquie comme du Liban. La France marque son appréciation pour l'accueil fourni par ces États aux citoyens syriens cherchant refuge loin de la violence, dans le respect du droit international applicable aux réfugiés et personnes déplacées. Dans ce contexte régional fragile, nous saluons l'engagement des autorités libanaises à travailler avec toutes les composantes de la société à la préservation de la stabilité du Liban. Nous saluons leurs engagements à respecter l'ensemble de leurs obligations internationales, y compris en ce qui concerne le Tribunal spécial pour le Liban.

Le Conseil devra se tenir prêt à réagir fermement si les exigences posées par les résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012) ne sont pas satisfaites par les autorités de Damas. Mais l'urgence d'agir en Syrie ne doit pas pour autant faire oublier à la communauté internationale la nécessité de préserver la solution des deux États, Israël et Palestine, vivant dans la paix côte à côte. Le Proche-Orient ne trouvera de stabilité à long terme que si la communauté internationale parvient à répondre aux aspirations légitimes qui s'expriment en Palestine, en faveur d'un État, et en Israël, pour sa sécurité. Il en va de la crédibilité de ce Conseil de contribuer à l'émergence d'un cadre crédible de négociations en ce sens.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, de son exposé. J'ai par ailleurs écouté avec attention les déclarations de l'Observateur permanent de la Palestine et du représentant d'Israël.

La situation au Moyen-Orient demeure complexe et fragile. Le processus de paix reste dans l'impasse, ce qui est extrêmement inquiétant et déconcertant. La question israélo-palestinienne reste au cœur du processus au Moyen-Orient et exige donc une attention et une assistance constantes de la part de la communauté internationale. La Chine a toujours plaidé pour le règlement des différends entre Israël et la Palestine sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, du principe de l'échange de territoires contre la paix, de l'Initiative de paix arabe, de la Feuille de route pour le Moyen-Orient et d'autres accords en vue de créer à terme un État de Palestine indépendant vivant côte à côte et en paix avec Israël.

La Chine salue et appuie tous les efforts déployés pour venir à bout de l'impasse dans laquelle se trouvent les pourparlers et relancer les négociations. Nous saluons les efforts déployés récemment par Israël et par la Palestine pour reprendre rapidement les pourparlers de paix et nous espérons qu'ils donneront bientôt des résultats positifs.

La Chine espère que le Quatuor continuera de faciliter les pourparlers de paix entre Israël et la Palestine. La Chine considère que le Conseil de sécurité devrait jouer un plus grand rôle dans le règlement de la question du Moyen-Orient.

Les activités de peuplement menées par Israël constituent le principal obstacle à la reprise des pourparlers de paix. La Chine s'est toujours opposée à la construction par Israël de colonies juives dans les territoires palestiniens occupés. Nous appelons Israël à mettre fin immédiatement à ses activités de peuplement et à coopérer aux efforts de paix menés par la communauté internationale, afin de créer les conditions propices à la reprise des pourparlers de paix.

Aujourd'hui, la situation en matière de sécurité et la situation humanitaire restent graves dans les territoires occupés, notamment dans la bande de Gaza. Les résolutions pertinentes de l'ONU doivent être appliquées. Nous espérons qu'Israël lèvera complètement le blocus qu'il impose à la bande de Gaza, afin que les habitants de Gaza puissent reprendre le cours normal de leur vie, dans la dignité, et que le développement soit possible. La communauté internationale doit aider et appuyer davantage les Palestiniens.

Les pourparlers relatifs aux volets syro-israélien et libano-israélien sont un aspect important du processus de paix au Moyen-Orient et en font partie intégrante. Un règlement global de la question du Moyen-Orient passe nécessairement par la réalisation

de progrès sur ces deux volets. La Chine appuie pleinement les justes aspirations de la Syrie et du Liban à défendre leur souveraineté nationale et leur intégrité territoriale et à récupérer leurs territoires occupés.

La Chine souscrit au choix stratégique des États arabes de rechercher une paix globale et durable dans la région. La Chine est favorable à ce que le Conseil de sécurité joue un plus grand rôle pour faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient. La Chine est, quant à elle, prête à continuer de jouer un rôle constructif en vue de parvenir rapidement à une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient.

La Chine considère depuis le début que la crise en Syrie ne peut être réglée que dans le cadre d'un processus politique dirigé par les Syriens et fondé sur le respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Syrie et des choix et de la volonté du peuple syrien. Nous appelons toutes les factions en Syrie et la communauté internationale à coopérer avec l'Envoyé spécial conjoint, M. Annan, et à appuyer ses efforts, afin que le plan en six points soit appliqué dans son intégralité.

M. Tarar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui.

Nous nous associons aux déclarations que feront les représentants permanents de l'Égypte et du Kazakhstan au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la coopération islamique, respectivement.

Le Pakistan continue de défendre le droit inaliénable du peuple de Palestine à l'autodétermination. Le déni persistant de ce droit fait courir le risque d'un embrasement qui pourrait s'étendre à l'ensemble de la région.

Le Conseil de sécurité continue de se dérober à sa responsabilité d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, au risque de se décrédibiliser. Nous saluons la résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme sur la création d'une mission internationale indépendante d'établissement des faits pour étudier les effets des colonies de peuplement israéliennes sur les droits des Palestiniens dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est.

Nous sommes également satisfaits de voir que le Secrétaire général a effectué une visite dans la région en février, ce qui lui a donné l'occasion de se rendre compte par lui-même du sort réservé à une nation vivant sous occupation dans des conditions choquantes. Cette visite était opportune et nous espérons qu'elle permettra de recentrer l'attention de la communauté internationale sur ce conflit de longue date, car les dents du dragon sont plantées dans le terreau fertile des injustices non réparées, des différends que l'on a laissés s'envenimer pendant des années.

Allant à l'encontre de la volonté de la communauté internationale, Israël continue de mettre en œuvre des politiques contraires au droit international et de s'employer à détruire les bases de la solution des deux États. Ses efforts pour redessiner la carte de la Palestine par la poursuite de ses activités de peuplement illégales, la persécution constante des Palestiniens et sa réticence à accepter les frontières de 1967 en tant que point de départ des négociations transforment la région en poudrière.

Nous rappelons que la communauté internationale ne peut pas rester inactive. Nous condamnons fermement l'annonce de nouveaux appels d'offre pour la construction, à Jérusalem-Est, de plus de 1 100 logements destinés à des colons, faite par Israël le 4 avril. De même, le soi-disant maire de Jérusalem a également fait part de son intention d'installer une nouvelle colonie qui diviserait de fait Jérusalem-Est. Ces décisions réduisent systématiquement l'espace disponible pour la création d'un État palestinien viable et constituent un obstacle majeur à la paix.

Le Coordonnateur spécial, Robert Serry, dans son exposé au Conseil du 27 mars 2012 (voir S/PV.6742), a brossé un sombre tableau concernant les chances d'une reprise des négociations directes. Il a également dit que sans feuille de route, les efforts d'édification de l'État déployés par l'Autorité palestinienne seraient mis en péril.

Le Quatuor pour le Moyen-Orient, qui s'est réuni à Washington le 11 avril 2012, a réaffirmé son attachement à tous les éléments de sa proposition du 23 septembre 2011. Néanmoins, il est troublant de constater que sa déclaration est davantage axée sur la viabilité financière de l'Autorité palestinienne que sur les activités de peuplement ou la définition d'un plan de marche pour la reprise du processus de paix. Le Quatuor ne reproche par ailleurs nullement à Israël ses agissements qui ont entravé le processus de paix.

Le Conseil de sécurité doit user de son influence pour favoriser la mise en place de conditions propices

à une reprise du processus de paix et pour qu'Israël réponde de son attitude de mépris persistante. Nous rappelons également au Conseil que l'Autorité palestinienne l'a invité à se rendre en mission dans les territoires palestiniens occupés, y compris en Cisjordanie. Nous allons poursuivre nos contacts avec d'autres membres du Conseil pour essayer d'organiser une telle visite.

Tandis que la communauté internationale continue de pointer du doigt les détentions illégales dans d'autres parties de la région, plus de 4 700 Palestiniens croupissent dans les prisons israéliennes dans des conditions inhumaines. La communauté internationale doit s'intéresser au sort des 1 200 prisonniers actuellement en grève de la faim pour dénoncer les détentions arbitraires et contraindre la Puissance occupante à revoir sa façon de faire.

Nous demandons une nouvelle fois aux Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève d'exiger l'application de cette Convention dans le territoire palestinien occupé, en particulier concernant les prisonniers palestiniens. Le blocus qu'Israël continue d'imposer à Gaza réduit encore les perspectives économiques déjà quasi nulles des habitants de la bande. Nous appelons donc de nouveau à l'application intégrale de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité.

Nous accueillons avec satisfaction et appuyons énergiquement les progrès réalisés par l'Autorité palestinienne dans la mise en place des institutions publiques. Le document qu'elle a présenté au Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, intitulé « Equitable development: moving forward despite the occupation » (Développement équitable : aller de l'avant malgré l'occupation) donne des détails sur les progrès accomplis malgré des obstacles qui semblaient insurmontables.

La Palestine a assurément prouvé qu'elle était prête à occuper la place qui lui revient de droit au sein de la communauté des nations. Le Pakistan a appuyé l'année dernière sa demande d'adhésion à l'UNESCO et est déterminé à appuyer son accession au statut de Membre à part entière de l'ONU.

Le Pakistan souhaite une paix durable pour tous les habitants du Moyen-Orient. Le cadre général de cette paix est déjà défini avec précision dans un certain nombre de résolutions du Conseil de sécurité, la Feuille de route du Quatuor, le mandat de Madrid et l'Initiative de paix arabe.

Mais la volonté politique de la communauté internationale – condition *sine qua non* pour faire appliquer ces documents – est ostensiblement absente. Pour garantir une paix durable au Moyen-Orient, il est également impératif de faire des progrès sur les volets syrien et libanais du conflit avec Israël. Nous continuons d'exiger le retrait total d'Israël du territoire libanais occupé et du Golan syrien, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Nous sommes préoccupés et déçus de constater que la question du Golan syrien, qui fait partie intégrante du point de l'ordre du jour dont le Conseil est saisi aujourd'hui, n'a pas été évoquée dans l'exposé que le Secrétariat a fait au Conseil. La région est en ébullition et le Printemps arabe ne peut et ne pourra pleinement porter ses fruits si les aspirations légitimes des Palestiniens ne sont pas réalisées.

L'indifférence, l'inaction, la complicité avec l'oppresseur et l'apathie ne feront que discréditer les défenseurs de la paix et donner plus de poids aux discours des extrémistes.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier M. Lynn Pascoe de son exposé, ainsi que l'observateur de la Palestine et le représentant d'Israël de leurs contributions au débat d'aujourd'hui.

Avant de passer à la question israélo-palestinienne, je tiens à réitérer les profondes préoccupations du Royaume-Uni au sujet de la crise syrienne, qui entre dans son quatorzième mois. Le 21 avril, le Conseil de sécurité, en adoptant à l'unanimité la résolution 2043 (2012), a pris la décision importante de créer la Mission de supervision des Nations Unies en Syrie, composée de 300 observateurs militaires non armés et d'une composante civile importante. Elle a agi ainsi bien que le régime n'ait pas tenu ses engagements découlant de la résolution 2042 (2012) et en dépit de l'absence d'une cessation durable de la violence.

La Mission dont nous avons autorisé la création et la proposition en six points de M. Kofi Annan offrent au régime syrien une dernière chance de changer de cap et de permettre que la crise soit réglée par des moyens pacifiques. Il est essentiel que le Gouvernement syrien respecte maintenant ses

engagements relatifs aux mouvements de troupes et aux armes lourdes, et mette en place les conditions qui permettront à la Mission de mener efficacement ses activités, telle que la liberté de circulation et d'accès sans entrave. À partir de demain, le Conseil recevra des rapports réguliers et fréquents à ce sujet. Si le régime ne respecte pas ses engagements ou essaie de faire obstacle aux activités de la Mission, il en découlera des conséquences réelles et fermes.

À l'heure actuelle, l'attention de la communauté internationale est essentiellement tournée vers la crise syrienne, à juste titre, mais nous ne devons pas oublier le sort du peuple palestinien, qui lutte depuis trop longtemps pour ses droits et sa dignité. Notre objectif commun demeure une solution des deux États. Nous sommes tous fermement convaincus que les négociations en vue d'une telle solution sont la meilleure voie à suivre, et que ces négociations doivent se fonder sur les frontières de 1967, avec des échanges de terres de dimension équivalente; des arrangements de sécurité qui garantissent la souveraineté palestinienne tout en assurant la sécurité d'Israël; et Jérusalem comme capitale commune des deux États. Nous restons pleinement attachés à cet objectif, et nous nous félicitons de la déclaration publiée par le Quatuor le 11 avril (voir SG/2182).

En dépit d'une compréhension presque universellement partagée de l'objectif et des paramètres de la solution, nous sommes déçus de l'absence continue de progrès. Avec chaque jour qui passe, l'idée même de la solution des deux États est mise en péril. Je voudrais faire trois observations sur la voie à suivre.

Tout d'abord, dans l'immédiat, nous devons agir collectivement pour prévenir de nouvelles menaces à la solution des deux États et agir pour éviter que la situation ne se détériore sur le terrain. C'est pourquoi nous avons été déçus par l'annonce, le 4 avril, de la reprise par Israël des activités de peuplement. En tant que Puissance occupante des territoires palestiniens, le Gouvernement israélien est absolument tenu de respecter le droit international et d'honorer ses engagements. Nous et nos partenaires de l'Union européenne avons clairement indiqué que les activités israéliennes de peuplement, systématiques et illégales, constituaient la menace la plus grave et la plus réelle à la viabilité de la solution des deux États. Nous condamnons la décision de lancer des appels d'offre pour la construction de 872 logements dans la colonie israélienne de Har Homa, de l'autre côté de la Ligne verte à Jérusalem-Est. La politique du Gouvernement israélien est illégale au titre du droit international, contre-productive et déstabilisatrice, et constitue un acte de provocation.

Tout en saluant la décision difficile prise cette année même par le Gouvernement israélien d'évacuer la colonie de Beit HaMachpele à Hébron, composée de maisons individuelles, nous attendons du Gouvernement israélien des mesures de portée nettement plus grande. Le Royaume-Uni demande instamment au Gouvernement israélien de s'abstenir de faire de nouvelles annonces d'implantation de colonies, d'annuler les annonces antérieures, et de retirer – et non légaliser – les avant-postes illégaux implantés à travers la Cisjordanie, comme l'exigent le droit international et la Feuille de route. Dans le cas contraire, ce gouvernement ne fera que compromettre davantage les chances d'appliquer la solution des deux États et porter atteinte à la sécurité à long terme que cette solution garantirait aux Israéliens et aux Palestiniens.

De même, les Palestiniens doivent également jouer leur rôle s'agissant de créer des conditions propices à un règlement pacifique. Les tirs à la roquette en provenance de Gaza – comme ceux qui ont provoqué la crise du mois dernier, qui a fait 8 blessés israéliens, 26 morts palestiniens et des dizaines d'autres blessés, et gravement perturbé la vie quotidienne dans l'ensemble – doivent cesser.

Deuxièmement, à plus long terme, nous devons continuer d'apporter notre plein appui à l'Autorité palestinienne. Le Royaume-Uni continuera d'être l'un des principaux partisans des efforts d'édification de l'État palestinien en l'aidant à lutter contre la pauvreté, à mettre en place ses institutions et à stimuler son économie. Nous nous félicitons du fait que la déclaration du Quatuor ait évoqué spécifiquement la zone C. Une plus grande autonomie des Palestiniens dans la zone C et dans l'ensemble de la Cisjordanie est essentielle pour que l'économie palestinienne cesse de dépendre de l'aide extérieure et parvienne à l'autosuffisance.

Troisièmement, une solution viable passe par une approche viable en ce qui concerne Gaza. La bande de Gaza devrait avoir une économie prospère et, pourtant, elle est l'un des plus grands bénéficiaires de l'aide par habitant dans le monde. Israël doit alléger les restrictions à la circulation et à l'accès qui rendent la vie tellement difficile à la population de Gaza et

continuent de nuire à son développement économique. Ces restrictions ne favorisent pas le processus de paix. Nous comprenons les préoccupations d'Israël en matière de sécurité mais, pour qu'il y ait un accord de paix viable, Gaza doit être économiquement viable.

Il ne fait aucun doute qu'une paix durable entre Israéliens et Palestiniens apportera des avantages immenses à ces deux peuples et à la région. Nous continuerons d'exhorter les deux parties à faire preuve de leadership politique et du courage nécessaires pour progresser vers cet objectif.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, de son exposé complet sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient, en particulier sur la question palestinienne, au cours du mois écoulé. Je voudrais également remercier le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine de leurs utiles déclarations.

Il ne fait aucun doute que le processus de paix au Moyen-Orient traverse l'un des moments les plus difficiles de son histoire depuis la signature de l'accord d'Oslo. L'impasse continue dans laquelle se trouve le processus de paix sape les progrès réalisés jusqu'à présent. En fait, à cause des événements dramatiques survenus en Asie occidentale et en Afrique du Nord depuis le début de l'année 2011, la question palestinienne semble avoir été reléguée au second plan. Ironie du sort, cela se produit au moment même où la communauté internationale est en train de soutenir les aspirations démocratiques d'autres peuples de la région.

Si on laisse l'impasse actuelle se poursuivre et si les aspirations des Palestiniens continuent d'être ignorées, nous courons le risque de voir la situation se détériorer considérablement. Il faut prendre des mesures urgentes et sérieuses en vue de dissiper la méfiance entre les parties, qui découle principalement de l'intensification des activités israéliennes de peuplement dans les territoires palestiniens occupés. À cet égard, nous appelons Israël et l'Autorité palestinienne à renouveler leur engagement en faveur des principes adoptés en vue du règlement de la question palestinienne, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies, aux accords d'Oslo, à l'Initiative de paix arabe et aux principes du Quatuor.

Les parties doivent adopter des mesures urgentes pour reprendre les négociations en vue de concrétiser les aspirations du peuple palestinien à avoir leur propre État, vivant côte à côte et en paix avec Israël. À cet égard, la cessation complète des activités de peuplement revêt la plus haute importance. Dans le même temps, toutes les violences contre les civils, quelles qu'en soient la source et la cause, doivent cesser. La communauté internationale, en particulier le Quatuor, doit redoubler d'efforts pour amener les parties à la table des négociations. Nous espérons que la réunion qui s'est tenue le 17 avril entre les négociateurs palestiniens et israéliens facilitera leurs efforts en vue de l'ouverture de pourparlers directs.

Comme je l'ai déjà dit, les activités illégales de peuplement par Israël dans les territoires palestiniens occupés constituent désormais le principal obstacle au processus de paix. Plusieurs rapports, notamment ceux qui émanent du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ont clairement démontré que l'intensification de ces activités n'est pas compatible avec la solution de deux États. En fait, elle réduit à néant toute chance même d'appliquer la solution de deux États. Les activités de peuplement ont également exacerbé les problèmes humanitaires du peuple palestinien en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Elles ont entraîné des violences et aggravé les tensions entre les colons israéliens et la population palestinienne. Nous renouvelons donc notre appel à Israël pour qu'il mette fin à toutes les activités de peuplement.

La violence aveugle, outre qu'elle met la vie des civils en réel danger, donne lieu à toujours plus de violence. Nous condamnons toutes ces attaques qui portent atteinte à la population civile et endommagent les infrastructures civiles, et demandons leur arrêt total.

La situation humanitaire qui prévaut à Gaza en raison de la poursuite du blocus et des restrictions sur les exportations continue de mettre à mal les moyens de subsistance de la population civile. Comme cela a été souligné dans plusieurs rapports des institutions des Nations Unies, la pauvreté et la dépendance à l'égard de l'aide ont augmenté. La demande de services d'urgence tels que soins, eau, assainissement, éducation et abris provisoires sollicite à l'extrême les ressources de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Même si nous nous félicitons des quelques mesures prises pour assouplir les restrictions et le blocus, davantage doit être fait, et d'urgence.

Il est également nécessaire d'améliorer le niveau de l'aide humanitaire pour les civils à Gaza et en

Cisjordanie. Cela doit être fait par les voies d'acheminement existantes, dont il faut, dans le même temps, accroître les capacités. Pour sa part, l'Inde poursuit sa coopération en matière de développement avec la Palestine grâce à un appui budgétaire direct et sans conditions – 10 millions de dollars pour ces deux dernières années – ainsi que par la formation du personnel dans divers domaines, par une contribution annuelle de 1 million de dollars à l'UNRWA et par des projets mis en œuvre sous l'égide du Fonds mis en place par l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud.

La formation d'un gouvernement d'unité et la mise en œuvre de l'accord de réconciliation entre les factions palestiniennes, signé en mai dernier, sont décisifs pour consolider les réalisations obtenues par l'Autorité palestinienne dans les secteurs de l'administration et de la sécurité, malgré plusieurs crises financières. Cela permettra non seulement de rassembler toutes les factions palestiniennes, mais aussi de garantir la mise en place d'une autorité unique pour l'ensemble des territoires palestiniens. Une action rapide dans ce domaine contribuera à trouver un terrain d'entente politique – essentiel aux futurs processus démocratiques en Palestine.

La question palestinienne demeure au cœur du conflit israélo-arabe. Le règlement de ce problème doit constituer une priorité pour la communauté internationale. L'Inde a toujours appuyé la lutte du peuple palestinien pour un État de Palestine souverain, indépendant, viable et uni, avec Jérusalem-Est comme capitale et vivant dans des frontières sûres et reconnues, côte-à-côte et en paix avec Israël, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, à l'Initiative de paix arabe et à la Feuille de route du Quatuor.

Afin que ce rêve devienne réalité, l'Inde continuera de soutenir tous les efforts qui sont déployés, notamment ceux du Quatuor. Parallèlement, et pour un règlement global des problèmes israélo-arabes, il importe aussi de ne pas perdre de vue les autres territoires arabes sous occupation israélienne.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, de son exposé.

L'Allemagne s'associe à la déclaration qui sera prononcée plus tard au nom de l'Union européenne.

L'Allemagne salue et approuve la déclaration du Quatuor du 11 avril (voir SG/2182) sous tous ses aspects. Cette déclaration exprime des attentes importantes et nous invitons les deux parties à entendre les appels du Quatuor. Il faut véritablement qu'une suite soit donnée aux questions mentionnées dans la déclaration – en premier lieu par les parties, mais aussi, naturellement, par le Quatuor lui-même.

Le Printemps arabe a fondamentalement changé le monde arabe, et il a de profondes retombées sur la manière dont le reste du monde interagit avec les peuples de la région. Il est le résultat d'une soif de liberté individuelle, de participation politique et de bien-être personnel. Ces ambitions ne peuvent être satisfaites que dans la paix et la sécurité. Il est donc indispensable d'avancer dans le règlement du conflit israélo-palestinien. Israël et la Palestine font tous deux partie intégrante de la région. Les Israéliens comme les Palestiniens veulent vivre dans la liberté, la dignité et la sécurité.

Nous comprenons qu'en matière de sécurité, Israël est confronté à une situation difficile et complexe. Nous condamnons fermement les attaques à la roquette lancées contre Israël depuis Gaza et ailleurs. L'Allemagne reconnaît le droit d'Israël à protéger ses citoyens contre ces attaques. Dans le même temps, nous demandons à Israël d'exercer ce droit avec discernement.

Nous sommes résolument convaincus qu'une sécurité et une prospérité durables pour les Israéliens et les Palestiniens, ainsi que pour l'ensemble de la région, ne sont possibles que si des mesures audacieuses en faveur de la paix sont prises. À cet égard, il est temps de revenir à des négociations directes. Nous appelons les deux parties à agir conformément à leur volonté déclarée de parvenir à la paix. Au lieu de chercher des prétextes ou des excuses pour se soustraire aux négociations, les deux parties doivent réfléchir aux moyens nécessaires pour créer un climat propice à la confiance mutuelle permettant de reprendre les pourparlers directs. L'échange de lettres qui a débuté récemment doit être utilisé de manière constructive par les deux parties comme une occasion de reprendre de véritables pourparlers.

Cependant, nous sommes de plus en plus préoccupés par la viabilité physique de la solution des deux États. La poursuite des activités de peuplement menace de compromettre les conditions fondamentales d'un futur État palestinien d'un seul tenant en créant une situation de facto qui rendra les négociations sur le statut final encore plus difficiles. La solution des deux

États est la meilleure façon de parvenir à une sécurité durable pour Israël. Nous avons donc pris bonne note du fait qu'aucune annonce ou proposition de nouvelle colonie n'a été faite pendant les pourparlers à Amman.

Toutefois, nous déplorons la récente publication des appels d'offre pour la construction de plus de 1 000 logements à Jérusalem-Est et en Cisjordanie, de même que le projet d'installation d'une nouvelle colonie à Jérusalem-Est et les récentes propositions d'approuver rétroactivement les postes avancés ayant été érigés en violation de la loi israélienne. Cette approbation équivaudrait à la création de nouvelles colonies en Cisjordanie.

Notre position n'a pas changé. Toutes les colonies sont illégales au regard du droit international et constituent un obstacle à la paix. Nous appelons le Gouvernement israélien à cesser toutes les activités de peuplement afin de préserver la faisabilité de la solution des deux États. Le Gouvernement israélien ne doit laisser aucune place au doute quant à son attachement sans réserve à la négociation et à une solution juste et équitable au conflit.

Comme l'a souligné le Quatuor, le développement socioéconomique de la zone C est d'une importance capitale pour la viabilité d'un futur État palestinien. Nous appelons les deux parties à coopérer afin de veiller au progrès et au développement global de la zone C, notamment en appliquant des procédures transparentes en matière de planification et de construction, conformément aux obligations qui incombent à Israël en vertu du droit humanitaire.

Enfin, l'Allemagne se félicite des efforts déployés par les parties pour résoudre les questions en suspens concernant la collecte des recettes fiscales et douanières, et souhaite qu'ils aboutissent dès que possible. La stabilisation de la situation budgétaire de l'Autorité palestinienne est essentielle pour préserver les réalisations importantes accomplies en matière d'édification de l'État palestinien, notamment dans le domaine de la sécurité. En tant que bailleur de fonds important, l'Allemagne attend d'Israël qu'il se montre à la hauteur de ses obligations.

Je tiens maintenant à dire quelques mots sur la Syrie.

L'adoption unanime de la résolution 2043 (2012), portant création de la Mission de supervision des Nations Unies en Syrie, représente une mesure importante et de grande portée. Le déploiement d'observateurs dans de bonnes conditions pourrait influencer positivement la dynamique sur place. Dans le même temps, nous devons être conscients des risques que peut encourir la Mission. Il importe que les observateurs disposent de la sécurité nécessaire et puissent travailler librement et dans les conditions requises pour s'acquitter efficacement de leur mandat.

Dans l'intervalle, les autorités de Damas poursuivent leurs attaques contre la population, continuent de bombarder les villes à l'artillerie et n'ont pas rappelé les contingents et les chars dans les casernes. Aujourd'hui, on signale de nouvelles attaques à Hama. D'autres formes de violence se poursuivent à un rythme inchangé. Jusqu'à présent, l'aide humanitaire n'a pas atteint les zones touchées par les combats. La liberté d'association et le droit de manifester pacifiquement ne sont pas garantis. Des civils continuent d'être jugés par des tribunaux militaires pour avoir exercé leur droit d'expression.

L'Allemagne insiste sur la mise en œuvre intégrale et immédiate du plan en six points de M. Kofi Annan. Nous évaluerons soigneusement la situation sur le terrain. Nous attendons avec intérêt les analyses que doivent fournir à cet égard le Secrétaire général et l'Envoyé spécial conjoint.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis.

Je remercie le Secrétaire général adjoint Pascoe de son exposé.

Au début du mois, à Washington, la Secrétaire d'État américaine, Mme Hillary Clinton, a accueilli la dernière réunion en date du Quatuor. À cette réunion, les membres du Quatuor se sont félicités des projets de dialogue entre les parties et ont débattu des moyens de les appuyer. Nous travaillerons en étroite collaboration avec nos partenaires internationaux, notamment le Quatuor, pour aider les parties à prendre des mesures afin de renouer le dialogue et de rétablir la communication. Nous devons tous appuyer cet effort, contribuer à créer un climat propice et éviter toute initiative nous éloignant de la quête de la paix.

Le 17 avril, nous avons vu s'amorcer le début d'un dialogue, lorsque de hauts responsables palestiniens ont remis au Premier Ministre israélien, M. Nétanyahou, la première d'une série de lettres. Dans une déclaration conjointe faite à la suite de la

réunion, les parties ont déclaré, « Les deux camps espèrent que cet échange de lettres permettra de s'avancer sur la voie de la paix ». Les États-Unis partagent cet espoir et sont également d'avis que cet échange est une mesure positive qui fait fond sur les pourparlers tenus sous l'égide de la Jordanie et sur les déclarations faites par le Quatuor depuis septembre dernier.

À sa dernière réunion, le Quatuor a également souligné qu'il importait que la communauté internationale continue de soutenir les efforts déployés par l'Autorité palestinienne pour mettre sur pied ses institutions. Pour qu'à l'avenir, les Palestiniens puissent vivre dans leur propre État souverain, nous devons appuyer avec force les mesures difficiles nécessaires à l'édification des institutions et au renforcement des capacités d'un futur État palestinien. Nous saluons les mesures prises par les parties pour régler les questions en suspens relatives à la collecte des impôts et des recettes et espérons qu'elles seront résolues au plus tôt. Tandis que les parties traitent de ces questions difficiles, la communauté internationale doit continuer à jouer un rôle vital pour appuyer leurs efforts.

Les États-Unis font écho à l'appel lancé par le Quatuor pour que la communauté internationale continue d'aider l'Autorité palestinienne à renforcer ses institutions, et verse également des contributions pour répondre à ses besoins financiers actuels d'un montant de 1,1 milliard de dollars pour 2012. Ce financement est crucial pour préserver et développer les acquis institutionnels de l'Autorité palestinienne et ouvrir de nouvelles perspectives économiques au peuple palestinien.

Tandis que, d'une part, nous cherchons à améliorer la situation financière, nous devons faire de notre mieux pour promouvoir un climat de coopération entre les deux camps. Les partenaires internationaux doivent exhorter les parties à s'abstenir de tout acte vain de provocation, notamment à Jérusalem, qui sape la confiance, provoque des retards ou menace de faire échouer les perspectives d'un règlement négocié. Une paix durable entre Israéliens et Palestiniens exige des deux parties qu'elles prennent des mesures significatives.

Les actes de provocation, notamment les tirs de roquettes en provenance de Gaza, doivent être unanimement condamnés. Ces attaques sont inacceptables et constituent un rappel constant de la grave menace posée par le trafic d'armes vers Gaza. Les Palestiniens doivent poursuivre leurs efforts de coopération dans le domaine de la sécurité en renforçant les institutions publiques et en mettant fin aux campagnes d'incitation. Tout Gouvernement palestinien doit accepter les principes arrêtés par le Quatuor, qui constituent la pierre angulaire d'un État palestinien indépendant : renoncer à la violence, reconnaître Israël et accepter les accords précédents. De même, nous engageons instamment Israël à poursuivre et à intensifier ses efforts pour décourager la violence et les crimes de haine des extrémistes contre les Palestiniens, y faire face et en poursuivre les auteurs en justice.

Je tiens également à réitérer que nous n'acceptons pas la légitimité des activités de peuplement qu'Israël continue de mener. Nous continuons de nous opposer à tout effort visant à légaliser les avant-postes. Les parties devront régler le sort des colonies existantes en même temps que les autres questions sur le statut permanent.

Je passerai maintenant à la situation en Syrie, où la menace posée à la paix et la sécurité internationales est tout à la fois urgente et grave. L'ampleur de la campagne meurtrière du régime d'Al-Assad est choquante : 10 000 Syriens ont été tués et des dizaines de milliers d'autres sont blessés ou emprisonnés; la torture est généralisée et la situation des personnes déplacées et des réfugiés est de plus en plus grave. Le conflit a également un effet déstabilisateur sur les voisins de la Syrie. En Jordanie, en Turquie et au Liban, il y a déjà des dizaines de réfugiés syriens. Aux frontières de la Turquie et du Liban, des violences meurtrières ont déjà éclaté.

Les États-Unis continuent d'appuyer l'intervention humanitaire internationale face à la crise en Syrie, en fournissant plus de 33 millions de dollars d'aide, dont une grande partie est acheminée par le biais des organismes et programmes des Nations Unies. Nous continuerons d'aider les plus nécessiteux.

Il y a deux jours, le Conseil a autorisé la Mission de surveillance des Nations Unies en Syrie, chargée de veiller au respect des engagements et obligations énoncés dans le plan en six points de l'Envoyé spécial conjoint, M. Kofi Annan. Nous saluons les déclarations constructives faites par diverses personnalités de l'opposition syrienne et autres groupes à propos de cette nouvelle mission, conscients du besoin désespéré

d'aide du peuple syrien et, en fin de compte, de sa soif de changement politique.

Les Syriens espèrent que cette mission permettra de restreindre la brutalité du régime et les aidera à défendre leurs droits de s'exprimer en toute liberté, mais nos espoirs sont mesurés. Le bilan du régime n'est que tromperie et duplicité. La Mission des Nations Unies est donc inhabituellement risquée et dangereuse. Que le régime syrien ne s'y trompe pas. Nous l'aurons à l'œil nuit et jour. Nous veillerons à ce qu'il y ait des conséquences si le régime syrien continue de faire fi des décisions du Conseil, poursuit sa campagne meurtrière et se moque de la volonté de la communauté internationale.

Je voudrais, pour conclure, réitérer l'appréciation des États-Unis à l'égard du personnel des Nations Unies, tant militaire que civil, qui fera partie de cette nouvelle mission. Les États-Unis exhortent le Gouvernement syrien à saisir cette chance de parvenir à une solution politique pacifique à cette crise avant qu'il ne soit trop tard.

Je reprends mes fonctions de présidente du Conseil de sécurité.

Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer le texte et d'en lire une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole devant le Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

M. Salam (Liban) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Madame la Présidente, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Nous avons confiance en votre leadership et en votre sagesse. Je tiens également à remercier M. Lynn Pascoe pour son exposé très complet.

Je tiens d'emblée à vous assurer que le Liban reste totalement attaché à la pleine mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) et, à cet égard, salue le rôle de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

S'agissant de la situation en Syrie, le Liban reste attaché à sa position de principe en faveur de l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie, et du droit de son peuple à vivre dans la liberté, la sûreté et la sécurité. En conséquence, le Liban a appuyé la mission confiée à l'Envoyé spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes, M. Kofi Annan.

Pour ce qui est du conflit israélo-arabe, je tiens à souligner que, en dépit de ses insuffisances, qui sont nombreuses, il faut saluer la dernière déclaration du Quatuor, en date du 11 avril (voir SG/2182), qui a rappelé aux deux parties les obligations qui sont les leurs au titre de la Feuille de route. Toutefois, comme cette déclaration n'énonçait pas quelles étaient ces obligations, permettez-moi de rappeler que, s'agissant des colonies de peuplement, la Feuille de route prévoit que le « Gouvernement israélien démantèle immédiatement les colonies avancées établies depuis mars 2001 », et que « conformément au rapport Mitchell, le Gouvernement israélien bloque toutes les activités d'implantation de colonies (y compris l'extension naturelle des colonies) ». De plus, dans sa dernière déclaration, et conformément à sa déclaration en date du 23 septembre, le Quatuor a appelé les parties à s'abstenir de tout acte de provocation afin que les négociations soient effectives.

Je ne citerai pas la longue liste des nouveaux « avant-postes » et ne parlerai pas de la poursuite des activités de peuplement. Je voudrais cependant attirer l'attention du Conseil sur des faits récents. Le 4 avril, Israël a fait une soumission pour la construction de 1 121 nouveaux logements dans des territoires arabes occupés : 872 maisons à Jabal Abu Ghneim, désormais rebaptisé Har Homa, à Jérusalem-Est; 180 à Givat Zeev, immédiatement au nord de Jérusalem, en Cisjordanie; et 69 à Katzrin, dans les hauteurs du Golan syrien occupé.

Pour ce qui est des avant-postes, selon le numéro du quotidien israélien *Haaretz* en date du jeudi 19 avril, les colons israéliens ont construit 20 nouvelles maisons sur des terres qui appartenaient à des Palestiniens, sur l'avant-poste appelé Ulpana dans la colonie de peuplement Beit El. En outre, malgré les ordres de cesser la construction sur l'avant-poste de Mitspeh Kramim, donnés par l'administration civile du Ministère israélien de la défense en 2011, la construction de nouvelles maisons, maintenant occupées par des colons israéliens, a été achevée. *Haaretz* a également indiqué que, suite à la recommandation du Ministre de la défense, le Premier Ministre israélien, M. Nétanyahou, demandera à son cabinet de voter un plan de « légalisation » du statut de trois avant-postes situés en Cisjordanie : Bruchin, Sansana et Rechalim.

Permettez-moi de répéter les deux questions que j'ai posées lors de notre dernier débat public consacré au Moyen-Orient (voir S/PV.6706). Ces activités ne contredisent-elles pas clairement les obligations énoncées dans la feuille de route? Ne sont-elles pas des provocations flagrantes? Ce ne sont pas là des questions de pure rhétorique. Nous sommes en fait convaincus que le Conseil devrait répondre à ces questions. S'il ne le fait pas, le Conseil faillira une fois de plus à son obligation de s'acquitter de ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité dans notre partie du monde.

J'appelle également l'attention sur le dernier rapport, publié il y a un mois le 12 mars par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), concernant les territoires palestiniens occupés, intitulé « Comment se produit la dépossession ». En abordant les conséquences humanitaires de la confiscation des sources palestiniennes par les colons israéliens, le rapport montre comment, ces dernières années, un nombre croissant de sources situées non loin des colonies israéliennes en Cisjordanie sont devenues les cibles des activités des colons, ce qui a empêché ou entravé l'accès aux sources et leur utilisation par les Palestiniens.

Une étude réalisée par le BCAH au cours de 2011 a recensé un nombre total de 56 sources, la grande majorité d'entre elles étant situées dans la Zone C sur des parcelles de terrain enregistrées par l'administration civile israélienne comme appartenant à des Palestiniens. Selon le rapport, 30 sources étaient entièrement contrôlées par des colons, les Palestiniens n'y ayant aucun accès. Dans 22 cas sur 30, les Palestiniens n'avaient pas pu accéder à ces sources en raison des actes d'intimidation, des menaces et des violences des colons. Quant aux huit sources restantes contrôlées entièrement par des colons, dans quatre cas, l'accès des Palestiniens a été entravé par des obstacles physiques, notamment grâce à des clôtures placées autour des sources, entraînant leur annexion de fait à la colonie. Dans quatre autres cas, cet accès avait été entravé en isolant les zones du reste de la Cisjordanie grâce à un mur et en les désignant comme des zones militaires fermées.

Selon le rapport du BCAH, les 26 autres sources courent le risque d'être confisquées par des colons, notamment au moyen de patrouilles effectuées régulièrement par les coordonnateurs des colonies de peuplement pour la sécurité. Certaines sources ont été transformées en attractions touristiques pour les colons. Le rapport du BCAH ne laisse planer aucun doute quant au fait que

> « la confiscation et le développement des sources par les colons ont des répercussions multiples sur la vie quotidienne des Palestiniens dans les zones touchées, y compris l'érosion de leurs moyens de subsistance agricoles ».

Le rapport ajoute que, malgré leur débit décroissant,

> « les sources demeurent la seule grande source hydrique permettant l'irrigation et une importante source d'eau pour le bétail. Dans une moindre mesure, les sources fournissent aussi de l'eau pour la consommation des foyers. Les foyers qui ne sont pas reliés au réseau hydrique ou ceux qui sont approvisionnés de manière irrégulière comptent sur elles pour répondre à leurs besoins, surtout pendant l'été ».

Ces pratiques israéliennes contredisent clairement le droit international, le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. À cet égard, je n'ai nul besoin de rappeler au Conseil la résolution 64/292 de l'Assemblée générale sur le droit humain à l'eau et l'assainissement. Au paragraphe 1, la résolution « reconnaît que le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'homme, essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme ».

Le Conseil de sécurité devrait condamner dans les termes les plus fermes ces pratiques israéliennes et défendre le droit inaliénable des Palestiniens à l'eau sur leurs propres terres. S'il ne le fait pas, le Conseil faillira à son obligation de s'acquitter de ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité dans notre partie du monde.

Je voudrais terminer en disant que, bien que nous considérions la déclaration sur la feuille de route louable en ce qu'elle appelle toutes les parties à respecter les obligations qu'elles ont contractées en vertu de la Feuille de route, nous n'en pensons pas moins que l'expression qui y figure, à savoir le « futur État Palestinien », est des plus inappropriées. L'État de Palestine n'est pas une entité qui doit voir le jour dans l'avenir. Il existe déjà dans le présent. En fait, l'État de Palestine a été reconnu en tant que tel par une grande majorité d'États Membres de l'ONU. En tant qu'État, c'est un membre à part entière de l'UNESCO. Mais l'État de Palestine est un État occupé. Il ne suffirait donc pas que le Conseil recommande à l'Assemblée

générale l'admission de l'État de Palestine à l'ONU. Il incombe également au Conseil de faire en sorte que prenne fin l'occupation de l'État de Palestine.

En conséquence, la question de la création d'un État palestinien ne peut en aucune manière être subordonnée à l'issue de négociations entre les Palestiniens et les Israéliens. Israël, Puissance occupante, bénéficierait alors d'un droit de veto qui primerait sur le droit à l'autodétermination du peuple palestinien – droit qui a été reconnu par l'Assemblée générale comme inaliénable en 1974 dans sa résolution 3236 (XXIX).

Nous savons tous que, depuis que l'idée d'un droit inaliénable a figuré pour la première fois dans un document politique, rien de moins que la Déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique du 4 juillet 1776, il est clair que l'on entend par droit inaliénable un droit auquel on ne peut renoncer et que l'on ne peut négocier. Conformément aux paroles de l'auteur principal de la Déclaration d'indépendance, Thomas Jefferson, qui a écrit que rien n'est immuable, excepté les droits inhérents et inaliénables de l'homme, nous pouvons affirmer sans crainte que, dans le cas de l'autodétermination des Palestiniens, rien n'est non négociable, excepté leur droit inhérent et inaliénable à un État.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au Conseil de sécurité aujourd'hui au nom des 120 pays du Mouvement des pays non alignés. Je tiens à commencer par remercier le Secrétaire général adjoint, Lynn Pascoe, pour l'exposé détaillé qu'il a présenté au Conseil aujourd'hui.

Le Mouvement des pays non alignés demeure inébranlable dans sa conviction que la communauté internationale, surtout le Conseil de sécurité, doit agir de toute urgence, résolument et collectivement, pour respecter son engagement de longue date et s'acquitter de la responsabilité qui est la sienne de réaliser la solution des deux États au conflit israélo-palestinien et de parvenir à un règlement juste à la question de Palestine sous tous ses aspects sur la base du droit international et des termes de référence bien connus du processus de paix, notamment les résolutions du Conseil de sécurité. Il est évident que le consensus mondial en faveur de la réalisation de l'indépendance de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale, n'a que trop tardé, et que son report continu ne fera que rendre ce noble objectif plus insaisissable. Le Mouvement des pays non alignés réaffirme donc qu'il est nécessaire de mener une action internationale sérieuse dans les plus brefs délais, car le moment propice à la réalisation de la solution des deux États sur la base des frontières du 4 juin 1967 approche de son terme. Ne pas saisir cette occasion marquerait l'avènement d'une nouvelle ère d'incertitude, d'instabilité et de conflit continu, ce qui doit être à tout prix évité.

Le Mouvement des pays non alignés regrette que tous les efforts déployés par différentes parties régionales et internationales, y compris le Quatuor lors de la réunion qu'il a tenue le 11 avril, ainsi que les efforts précieux déployés par la Jordanie pour relancer les négociations entre les deux parties, n'aient pas donné lieu au moindre progrès. Cette situation est le fruit de l'obstruction délibérée d'Israël, Puissance occupante, et est ancrée dans le refus de ce pays de respecter les paramètres bien connus du processus de paix et d'y adhérer, ainsi que dans le fait qu'il s'obstine de manière illégale et agressive à modifier les faits sur le terrain, en contradiction totale avec l'objectif et les principes de la solution des deux États.

Ces actions prouvent le caractère fallacieux des affirmations d'Israël, qui prétend non seulement accepter cette solution ainsi que la déclaration du Quatuor et la Feuille de route, mais également chercher véritablement à mettre fin au conflit. Au contraire, les mesures illégales prises par Israël dans le territoire palestinien occupé, notamment à Jérusalem-Est, en particulier sa vaste campagne de colonisation illégale, ne font qu'ancrer une occupation militaire qui dure depuis près de 45 ans et prolongent le conflit et l'injustice que subit le peuple palestinien. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés salue les efforts déployés par les Palestiniens en vue de relancer des négociations crédibles sur la base de la lettre adressée le 17 avril 2012 au Premier Ministre israélien par le Président Abbas, et il demande à Israël de répondre favorablement à cette initiative.

Le Mouvement des pays non alignés rappelle ici que les négociations sur le statut final, qui étaient porteuses de grands espoirs lorsqu'elles ont commencé en septembre 2010 sous les auspices du Président Barack Obama, avec la participation du Quatuor, de l'Égypte et de la Jordanie, et qui visaient à parvenir à un accord en l'espace d'un an, se sont effondrées tout juste quelques semaines plus tard du fait du refus

d'Israël de renouveler son moratoire sur les activités de colonisation, de cesser sa campagne de colonisation illégale et d'adhérer aux paramètres approuvés par la communauté internationale visant à relancer les négociations sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, des principes de Madrid, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route. Bien qu'il prétende coopérer avec le Quatuor, Israël continue de violer quotidiennement et de manière flagrante l'obligation qui lui incombe en vertu de la Feuille de route de cesser toutes ses activités de colonisation, notamment au titre de la prétendue croissance naturelle, et de démanteler tous les avant-postes de colonies.

La crédibilité d'Israël en tant que partenaire de paix demeure donc très douteuse alors que les efforts de paix continuent d'être entravés. Plus dangereux encore, la solution des deux États sur la base des frontières du 4 juin 1967 – la solution la plus viable au cœur d'un accord de paix global – est gravement menacée, et d'autres solutions sont de plus en plus envisagées.

Le Mouvement des pays non alignés condamne les activités de colonisation illégales menées par Israël dans toutes leurs manifestations, ainsi que toutes les autres pratiques illégales que ce pays continue de mener dans le territoire palestinien occupé, notamment à Jérusalem-Est, et appelle à leur cessation totale et immédiate. Le Mouvement souligne que toutes les tentatives illicites visant à modifier la composition démographique, le caractère et le statut du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, sont rejetées et non reconnues par la communauté internationale. Nous prions le Conseil de sécurité d'appliquer ses résolutions pertinentes et de déployer des efforts rigoureux pour amener Israël à répondre de ses violations du droit international, notamment du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, et de le contraindre à mettre fin à son occupation militaire du territoire palestinien et de tous les autres territoires arabes occupés depuis 1967.

À la lumière des conditions extrêmement difficiles qui règnent sur le terrain, le Mouvement des pays non alignés appelle à la mise en œuvre des recommandations présentées au Conseil le 18 janvier par Mme Valerie Amos, Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence, concernant la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé. Il faut prendre des mesures spécifiques, en particulier pour lutter conte les graves répercussions de la politique de colonisation israélienne sur le peuple palestinien et sa terre, notamment les actes de violence commis par des colons israéliens contre des civils palestiniens, y compris des enfants, et leurs biens. La colonisation illégale de terres occupées par Israël, le déplacement de civils palestiniens et l'imposition d'un châtiment collectif aggravent les souffrances humaines et le désespoir du peuple palestinien tout en fragmentant plus avant le territoire et sa contigüité. Cette situation aggrave profondément les tensions et l'instabilité et se doit d'être une source de préoccupation pour le Conseil, en vertu de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales que lui a confiée la Charte.

À cet égard, les récentes annonces provocantes d'Israël concernant la construction de milliers de logements supplémentaires, notamment à Jérusalem-Est occupée et alentour, la poursuite des destructions de maisons palestiniennes et les tentatives sournoises du Gouvernement israélien de légitimer ses plans illégitimes de colonisation exigent une action urgente de la communauté internationale, notamment du Conseil de sécurité, pour préserver la solution des deux États.

Le Mouvement appelle donc de nouveau le Conseil à agir et à exiger qu'Israël, Puissance occupante, respecte ses obligations juridiques. On ne doit pas tolérer de justifications illogiques d'actes illogiques, ni le mépris arrogant du droit ou l'impunité flagrante. Il est clair que la Puissance occupante continue d'entraver délibérément la réalisation de la paix et de la sécurité régionales, et donc internationales. Il importe donc que le Conseil adopte des mesures crédibles pour s'acquitter des tâches que lui a confiées la Charte.

Israël ne doit pas rester l'exception à toutes les règles du droit international alors qu'il se positionne en tant que Membre de l'ONU respectueux de la démocratie et du droit. Il faut contraindre Israël à se conformer à toutes ses obligations en vertu de la quatrième Convention de Genève, des résolutions pertinentes de l'ONU et de la Feuille de route. C'est le seul véritable moyen d'accomplir des progrès en vue de la reprise des négociations directes devant mener à un règlement pacifique du conflit sur la base de la solution des deux États.

Le Mouvement des pays non alignés demeure préoccupé par la situation humanitaire critique dans la bande de Gaza, et il appelle une nouvelle fois à la levée intégrale et immédiate du blocus israélien illégal en

vertu du droit international humanitaire, qui interdit l'imposition de châtiments collectifs à une population civile sous occupation, ainsi que de la résolution 1860 (2009) et des autres résolutions pertinentes de l'ONU.

Le Mouvement saisit également cette occasion pour exprimer son appui aux efforts de réconciliation palestiniens, qui se poursuivent avec l'aide de l'Égypte, et il espère que l'unité palestinienne sera bientôt rétablie afin de répondre aux aspirations nationales légitimes du peuple palestinien. Le Mouvement attend avec impatience que cela se produise et attend avec intérêt la tenue d'élections législatives et présidentielle palestiniennes au cours de la période à venir.

Le Mouvement des pays non alignés espère que 2012 sera enfin l'année qui rendra la paix et la justice au peuple palestinien, y compris les réfugiés, et qui verra le règlement du conflit israélo-palestinien sous tous ses aspects. Le Conseil doit donc demander à Israël, Puissance occupante, de respecter toutes ses obligations juridiques. Il doit également aider les parties en définissant des paramètres clairs, comme le préconisent ses propres résolutions, pour que les négociations de paix se déroulent en fonction d'un calendrier précis qui permettra de réaliser la solution des deux États sur la base des frontières de 1967 et de créer un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte dans la paix avec Israël et tous ses voisins.

L'ensemble des Membres de l'ONU ont également un rôle crucial à jouer en défendant le droit international et les résolutions de l'ONU afin de promouvoir un règlement pacifique de la situation. Le Mouvement des pays non alignés continue de croire que des efforts concrets de la part de l'Assemblée générale et des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève visant à garantir le respect de la Convention dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, représenteraient une contribution vitale. En conséquence, le 16 janvier, comme l'avait prescrit le Mouvement, le Président du Bureau de coordination a adressé une nouvelle lettre au Représentant permanent de la Suisse, pays dépositaire des Conventions de Genève, lui demandant de prendre les mesures nécessaires pour convoquer, le plus tôt possible à cet effet, une conférence des Hautes Parties contractantes, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU. Le Mouvement des pays non alignés se félicite des intentions positives exprimées par la Suisse dans sa lettre en date du 22 mars, et il espère que ces efforts se traduiront par des actions concrètes à cet égard aussitôt que possible.

À l'heure où la solution des deux États est mise à rude épreuve et devrait être renforcée, nous rappelons la demande d'admission à l'ONU présentée par la Palestine le 23 septembre 2011. Nous attendons une décision du Conseil de sécurité reconnaissant les droits légitimes et historiques du peuple palestinien et contribuant aux efforts de paix. En effet, nous sommes à un moment critique et nous devons tout mettre en œuvre collectivement pour éviter que la situation ne se déstabilise davantage et que ce conflit tragique et destructeur ne se poursuive, et pour promouvoir la paix, la justice et la sécurité.

Pour ce qui est du Liban, le Mouvement des pays non alignés condamne les violations actuellement commises par Israël à l'encontre de la souveraineté libanaise, ainsi que la récurrence d'infractions graves à la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Le Mouvement appelle toutes les parties concernées à appliquer à la lettre la résolution 1701 (2006) pour en finir avec la fragilité actuelle et éviter la reprise des hostilités.

Concernant le Golan syrien occupé, le Mouvement des pays non alignés réaffirme que toutes les mesures et décisions prises par Israël, Puissance occupante, ou qu'il envisage de prendre, en vue de modifier le statut juridique, physique et démographique du Golan syrien occupé, ainsi que toute mesure destinée à y imposer sa juridiction et sa gestion sont nulles, non avenues et sans effet juridique. Le Mouvement des pays non alignés exige qu'Israël respecte la résolution 497 (1981), et se retire complètement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Émirats arabes unis.

M. Al-Jarman (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je prends la parole en tant que Président du Groupe des États arabes pour ce mois, et je tiens à remercier M. Pascoe de son exposé.

L'exposé régulier présenté chaque mois au Conseil de sécurité par le Secrétariat sur les faits nouveaux survenus dans les territoires palestiniens et arabes occupés, dresse, d'une manière ou d'une autre, un tableau accablant des violations juridiques,

humanitaires et politiques graves commises par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien. Il continue par exemple d'étendre systématiquement ses activités de peuplement illégales au cœur de la Cisjordanie et de la ville de Jérusalem-Est et ses environs, expulse les habitants arabes de leurs maisons et confisque de plus en plus leurs terres et biens privés et publics, ce qui affaiblit les fondements de l'État palestinien mis en place et l'Autorité nationale palestinienne.

Le Groupe des États arabes réprouve et condamne à nouveau toutes ces pratiques israéliennes dangereuses, qui sont la cause directe de l'échec de tous les efforts régionaux et internationaux déployés jusqu'à présent en vue d'une reprise des négociations de paix et ont également provoqué colère, tensions et instabilité dans l'ensemble de la région. Le Groupe est en outre extrêmement préoccupé par l'incapacité constante de la communauté internationale de faire cesser toutes ces violations et ces mesures agressives israéliennes. Cela a encouragé Israël à prendre d'autres décisions provocatrices visant à installer de nouvelles colonies et à étendre les colonies existantes pour consolider sa politique d'occupation des territoires palestiniens, en particulier dans la ville d'Al Qods Al Charif, dans le but de modifier en profondeur le caractère démographique, historique et religieux et l'identité arabe de la ville, devançant ainsi de manière dangereuse les résultats des négociations.

Le Groupe des États arabes considère que toutes ces pratiques israéliennes sont nulles et non avenues, et contraires aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et aux dispositions du droit international, des résolutions pertinentes empreintes de légitimité internationale et des principes de la Feuille de route. Aujourd'hui, nous demandons à l'ensemble de la communauté internationale, et au Conseil de sécurité en particulier, d'assumer toute ses responsabilités pour contraindre Israël d'abandonner immédiatement ses politiques dangereuses, notamment en annulant immédiatement toutes les décisions unilatérales illégales qu'il a prises à cet égard.

Israël doit également cesser immédiatement toutes ses activités de peuplement afin de créer les conditions propices à la reprise rapide et sans condition des négociations de paix afin de parvenir à un règlement global, juste et durable de la question palestinienne, en s'appuyant sur la solution des deux États, prévue dans la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe.

Nous sommes extrêmement préoccupés par la situation humanitaire et économique difficile dont les Palestiniens continuent de souffrir à cause de l'occupation et des bouclages israéliens. Nous demandons à Israël de lever immédiatement la fermeture des points de passage vers Gaza, conformément à la résolution 1860 (2009), et de supprimer dans les autres villes et villages palestiniens tous ses barrages militaires qui entravent les échanges commerciaux et portent atteinte à la liberté de circulation des citoyens palestiniens. De même, nous exhortons Israël à mettre fin à ses tentatives répétées de geler les recettes douanières de l'Autorité palestinienne.

Nous espérons que la communauté internationale fournira une aide économique, financière et humanitaire accrue au peuple palestinien, et nous appelons les pays donateurs à tenir leur engagement de contribuer à hauteur de 1 milliard de dollars au financement du budget 2012 de l'Autorité palestinienne, en s'appuyant sur une décision du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens prise à la réunion qu'il a tenue en mars dernier à Bruxelles, afin de permettre à l'Autorité palestinienne de maîtriser son déficit budgétaire de plus en plus important et de s'acquitter de toutes ses responsabilités envers son peuple.

Sur le plan humanitaire, nous appelons Israël à libérer immédiatement et sans condition tous les Palestiniens qui sont détenus illégalement dans des conditions difficiles et illégales dans les prisons et centres de détention israéliens.

Nous rappelons que nous condamnons et rejetons totalement la poursuite de l'occupation israélienne du Golan syrien. Nous considérons que toutes les mesures prises dans le cadre de cette occupation dans le Golan syrien sont nulles et non avenues, et nous exigeons leur suppression.

Nous condamnons également les violations incessantes commises par Israël de la souveraineté terrestre, maritime et aérienne du Liban, et nous demandons à la communauté internationale d'obliger Israël à s'acquitter de ses obligations au titre de la résolution 1701 (2006), en particulier concernant le retrait effectif de son armée du territoire libanais qu'il continue d'occuper.

S'agissant de la crise en Syrie, le Groupe des États arabes appuie les résolutions 2042 (2012) et

2043 (2012) du Conseil de sécurité ainsi que tous les efforts déployés par l'Envoyé spécial conjoint, Kofi Annan, en vue de trouver une solution pacifique à cette crise, conformément à son mandat et aux décisions pertinentes de la Ligue des États arabes, notamment la feuille de route politique pour le règlement de la crise syrienne fondée sur l'Initiative de paix arabe.

À cet égard, nous réitérons notre appui aux résolutions adoptées à Bagdad au récent sommet de la Ligue des États arabes, qui a condamné les violations graves des droits des civils syriens commises par le Gouvernement syrien et a appelé ce dernier à mettre immédiatement fin à toutes les opérations meurtrières; à protéger les civils syriens; à garantir la liberté de manifester de manière pacifique; à libérer immédiatement toutes les personnes arrêtées lors de ces événements; à retirer ses forces armées et toute autre présence armée de toutes les villes et villages; et à autoriser l'accès immédiat des organismes de secours humanitaire internationaux et arabes.

Nous espérons que les parties syriennes concernées assumeront toutes leurs responsabilités nationales et honoreront rigoureusement et en toute transparence tous leurs engagements relatifs aux six points du plan de l'Envoyé spécial conjoint, notamment pour prévenir toute effusion de sang, répondre aux aspirations légitimes du peuple frère de Syrie et rétablir la sécurité et la stabilité dans tout le pays.

Enfin, nous espérons que le Conseil de sécurité prendra des mesures décisives, comme il est tenu de le faire dans le cadre de ses responsabilités, afin d'appuyer les efforts visant à promouvoir la sécurité et une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il reste un certain nombre d'orateurs sur ma liste pour la présente séance. Compte tenu de l'heure avancée, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 30.